

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

**Présidence : M. Pierre Maulini**

La séance est ouverte à 19h10 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Jean Didier Bandollier, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, William Haymoz, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenber, Adriano Piccoli, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : M. Sandro Pistis.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **009-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'955'000.- destine au renouvellement d'une partie de l'éclairage public dans les secteurs centre, nord et est de Carouge.
5. Délibération administrative **011-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative au cautionnement d'un prêt de CHF 1'024'800.00 en faveur de la Fondation du Vieux-Carouge au lieu dit du " Triangle de Carouge ".
6. Délibération administrative **013-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'a l'autorisation d'emprunter
7. Délibération administrative **014-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.

### **Propositions des membres du Conseil municipal**

8. Motions
  1. Motion **003-2015 P**: Remise en double sens de la rue des Noirettes.
  2. Motion **004-2015 P**: Couverture de la place de la Sardaigne.
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
  1. Pétition **001-2015 R** : « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée ».

2. Pétition **002-2015 R** : « Pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne ».

## 12. Questions

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

- Le Président soumet au vote le procès-verbal du 24 septembre 2015.

Dans son intervention en page 16, Mme Marti a parlé de l'association HAU (Handicap architecture urbanisme) et non pas « (Habitat architecture urbanisme) » comme indiqué dans le procès-verbal.

- Sous réserve de cette correction, le procès verbal est accepté à l'unanimité.

### 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Communications de Mme Lammar :

#### Nouveautés dans les commandes en ligne de l'administration

Depuis le mois de juin, la ville de Carouge a mis en ligne, afin de faciliter les démarches administratives des Carougeois, les actes d'état civil suivants :

- le certificat individuel d'état civil,
- l'acte d'origine,
- le certificat de famille,
- le certificat de partenariat,
- l'acte de partenariat,
- l'acte de mariage,
- l'acte de décès,
- l'acte de reconnaissance et
- l'acte de naissance.

Dès le mois de juillet, la ville de Carouge a ajouté la vente en ligne des cartes CFF. Les usagers ont la possibilité de les acheter et de les payer en ligne directement depuis le site [www.carouge.ch](http://www.carouge.ch). Ils ont la possibilité de venir ensuite les chercher au guichet à Carouge à votre service ou de se les faire envoyer par poste en courrier A (avec un petit supplément puisqu'il faut payer l'affranchissement). Il faut savoir qu'actuellement, 10% des ventes de cartes CFF se font déjà en ligne.

La ville de Carouge continue à faire évoluer ses prestations afin de les rendre plus accessibles pour les usagers. L'e-administration est un moyen complémentaire aux démarches actuelles pour satisfaire les demandes.

Pour toutes ces démarches, les Carougeois peuvent donc aller soit à l'état civil, soit au guichet unique, mais ils peuvent aussi commander leurs actes et leurs cartes CFF en ligne.

#### Dénomination de la passerelle de Drize

Lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014, le Conseil administratif avait annoncé souhaiter nommer la passerelle enjambant la route de Drize à la hauteur de la maison de quartier et du cycle d'orientation, « Passerelle des Meuniers ».

Ce choix n'a toutefois pas reçu l'aval de la commission de nomenclature en raison de la ressemblance avec d'autres dénominations dans le canton.

C'est pourquoi le Conseil administratif vous informe qu'après étude de la situation toponymique de ce lieu, il fait une seconde proposition à la commission de nomenclature avec la dénomination « Passerelle des Tuiliers ».

Par ce choix, la Ville de Carouge tient à la fois à rappeler l'existence d'anciens métiers sur son territoire (comme les guillocheurs, horlogers, etc.) et également à faire le lien avec la céramique et son importance culturelle encore bien vivace.

Cette dénomination rappelle que dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, les registres de population recensaient un nombre important de tuiliers parmi les Carougeois. On dénombrait beaucoup de petites manufactures et industries (tuiliers, potiers et faïenciers) dans la région de Pinchat, Grange-Collomb et la Chapelle.

La tuilerie Ducellier, quant à elle, était déjà en fonction depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup>. Deux siècles plus tard, les héritiers de cette famille sont toujours propriétaires des territoires alentours.

Les informations sur la « Tuilerie de Carouge », appartenant à Emile-Eugène Vonnez et située à la route de Saint-Julien, sont moins nombreuses mais on sait qu'elle était en fonction jusqu'en 1922.

Pour toutes ces raisons, la dénomination de « passerelle des Tuiliers » se justifie. Le Conseil administratif espère que la commission de nomenclature l'acceptera.

#### **Communications de M. Walder :**

##### Réalisation participative du point d'eau et du cordon boisé à Grange-Collomb

Comme le Conseil municipal l'a approuvé le 29 janvier de cette année dans le cadre de la délibération 137-2014 concernant notamment l'installation d'un cordon boisé sur la parcelle de Grange-Collomb en guise de compensation obligatoire, M. Walder informe le Conseil municipal que le reboisement va démarrer début novembre avec la participation de 45 classes carougeoises.

Ainsi, 400 plants indigènes seront replantés le long de la lisière forestière avec l'aide d'environ 900 enfants, âgés de 4 à 12 ans. Ils seront encadrés par Pro Natura Genève qui les aura au préalable sensibilisés à l'importance de la forêt en matière de biodiversité et par le service des espaces verts de Carouge. Les élèves de l'éco-groupe du Collège De Staël seront également partie prenante de manière bénévole.

Par ailleurs, ce projet a permis de donner l'opportunité à une jeune carougeoise formée à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture d'effectuer un stage à but formatif au service des espaces verts d'octobre à décembre 2015 afin de développer des compétences métier concernant la gestion d'activités horticoles et paysagères.

La ville de Carouge se réjouit de contribuer à la formation des jeunes et salue cette démarche participative qui, elle l'espère, marquera les enfants en faveur du respect de l'environnement.

#### **Communications de Mme Hiltbold :**

Mme Hiltbold n'a pas de communications.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Droit d'opposition aux décisions de l'ACG.

Une décision portant sur le financement de l'ACG a été placée le 7 octobre sur CMNet. Comme à l'accoutumée, il y a un délai d'opposition qui court en l'occurrence jusqu'au 23 novembre.

#### Inscription au voyage 2016 du Conseil municipal

Le Président a le plaisir de convier les conseillers municipaux au traditionnel voyage du Conseil municipal qui se déroulera du vendredi 22 au dimanche 24 avril 2016.

Pour des raisons d'organisation, les conseillers municipaux sont priés de bien vouloir confirmer leur participation, d'ici au vendredi 30 octobre 2015, auprès de Mme Delphine Volokhine [municipal@carouge.ch](mailto:municipal@carouge.ch) ou 022 307 89 37.

Le délai est donc très court. Il ne sera pas appliqué strictement, mais le plus tôt la participation des conseillers municipaux sera connue, le mieux ce sera.

#### Dates des séances du CM pour 2016 (bis)

Pour faire suite à une demande du PLR, le bureau a modifié les dates des séances des mois de juin et novembre 2016. Les nouvelles dates sont les suivantes (elles figureront bien entendu sur CMnet) :

- Juin 2016 : bureau le mardi 14 et Conseil municipal le mardi 21
- Novembre 2016 : bureau le mardi 15 et Conseil municipal le mardi 22.

#### Locaux de vote pour 2016

Conformément à la demande du service des votations, le bureau a organisé, comme l'année dernière, le tournus des présidences et vice-présidences du local de vote de Carouge pour l'année 2016.

Les responsabilités sont partagées et équilibrées entre les différentes forces politiques et la répartition ci-dessous est basée sur les élu-e-s du Conseil municipal (par conséquent, les grands groupes ont beaucoup à faire et les petits un peu moins). Pour 2016, il y a 4 dates de votations et donc 16 fonctions à pourvoir selon la même clé de répartition que celle utilisée pour les fondations ou commissions. Ces postes peuvent aussi être occupés par des membres reconnus des différentes forces politiques, mais ne siégeant pas au Conseil municipal.

La répartition ci-dessous est soumise à la validation par les différents partis lors de la consultation ouverte jusqu'au 29 octobre prochain. Pour la bonne marche, le secrétariat général remercie chaque parti de renvoyer soit un courriel de validation ([m.schuele@carouge.ch](mailto:m.schuele@carouge.ch)), soit un message avec les indications précises et complètes (nom, prénom, adresse, tel. privé et portable) des éventuelles personnes proposées en remplacement des conseillers municipaux désignés dans le document.

Le Président félicite l'ensemble des groupes d'avoir tenu les délais.

## **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 009-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'955'000.- DESTINÉ AU RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LES SECTEURS CENTRE, NORD ET EST DE CAROUGE.**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015 et renvoyé en commission Urbanisme - Mobilité - Aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 13 octobre 2015 et le rapport a été établi par M. Piccoli.

Le Président demande à M. Piccoli s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Piccoli répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le Président ouvre la discussion.

M. Gerster remarque qu'à de nombreuses reprises, la délibération fait référence au plan lumière. Comme le Conseil municipal n'a pas encore validé le plan lumière, il ne faudrait pas que l'adoption de cette délibération sous-entende qu'il valide ce plan.

M. Walder relève qu'il n'est pas fait mention du plan lumière dans le « décide ». Dès lors, l'adoption de cette délibération n'implique pas l'adoption du plan lumière. Le Conseil administratif prend note – et M. Gerster a raison de le relever – qu'il se peut que le plan lumière ne soit pas adopté, ce qui n'empêcherait cependant pas cette délibération d'être mise en œuvre.

M. Barro signale que cette problématique a été évoquée lors de la présentation du projet. Il avait été dit que même si le plan lumière n'est pas adopté, il est bon d'entreprendre ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 011-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT DE CHF 1'024'800.00 EN FAVEUR DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE AU LIEU DIT DU " TRIANGLE DE CAROUGE ".**

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit, comme le mois passé, de la demande d'une fondation communale relative à un cautionnement dont l'unique objectif est de pouvoir emprunter une somme auprès d'institutions privées à un taux inférieur à ce qu'il aurait été sans le cautionnement de la commune. Il ne s'agit donc pas de valider ou non le projet qui nécessite ce cautionnement, mais d'offrir la possibilité à la Fondation du Vieux-Carouge d'obtenir l'argent à moindre coût. Etant donné que la Fondation du Vieux-Carouge, comme la Fondation immobilière et la Fondation pour le logement des personnes âgées, est une fondation de droit public, M. Walder recommande au Conseil municipal, dans l'intérêt des fonds publics, de soutenir cette demande de cautionnement qui n'aura aucun impact financier sur la ville de Carouge.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 013-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2016, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

M. Walder procède à la présentation du budget 2016.

1. Un budget c'est quoi ?

- Un instrument de gestion qui fixe des priorités et des objectifs.
- Une estimation chiffrée et anticipée des besoins : Le budget est effectué une année et demi avant la fin de l'exercice budgétaire donc les dépenses qui auront lieu par exemple en octobre ou novembre 2016 sont estimées bien à l'avance. Le Conseil administratif n'a évidemment pas tous les éléments du budget à l'heure actuelle, certains coûts et certaines dépenses peuvent de ce fait varier.
- Une autorisation et non pas une obligation de dépenser.
- Une autorisation d'emprunter : en fonction des besoins de la commune dans les limites de la validation du budget.
- 2'224 lignes comptables au fonctionnement.
- 112 lignes comptables à l'investissement.

2. Priorités et ligne politiques :

2.1. Priorités politiques :

- Répondre aux enjeux d'urbanisme de la commune en lien avec la croissance démographique de 60% prévue pour les 30 prochaines années, y compris tous les grands projets de la Commune, tels que le PAV, Carouge Sud et Carouge Est, qui sont en cours de planification.
- Faire face à la croissance des besoins des habitants et familles en matière d'aide sociale, de places de crèches ou d'accompagnement scolaire et parascolaire.
- Adapter les infrastructures culturelles et sportives : la reconstruction du théâtre de Carouge et le centre aquatique avec piscine couverte à la Fontenette, mais aussi les installations qui ont trait à d'autres sports et à d'autres lieux culturels.
- Profiler Carouge en matière économique et touristique : conserver beaucoup d'entreprises à Carouge et conserver la vitalité dans le secteur du PAV durant la phase de transformation – c'est important non seulement pour les recettes fiscales mais également pour l'équilibre emplois/logements dont on peut être fier à Carouge et que le Conseil administratif veut garder.

Concernant les questions touristiques, le projet du Musée est un premier pas pour renforcer l'attractivité de Carouge.

## 2.2. Ligne politique :

- Recentrer les prestations et moyens sur les besoins jugés prioritaires.
- Prioriser les investissements qui débouchent sur des prestations publiques directes – des projets comme la maison de la sécurité ou Modema ont été finalement un peu écartés ou réalisés seulement en partie avec des moyens moindres, afin de garder des moyens plus importants pour des projets offrant des prestations concrètes à la population.
- Effectuer des choix budgétaires, prestation par prestation, et non en procédant à des réductions linéaires.
- Ne pas péjorer spécifiquement les prestations attribuées par les institutions subventionnées : celles-ci délivrent des prestations aux citoyens qui en sont donc les premiers bénéficiaires.
- Poursuivre les mesures de rationalisation des ressources

## 3. Mesures de rationalisation :

- Optimisation et généralisation de la facturation des prestations.
- Mise en concurrence des fournisseurs : Cela est actuellement fait pour les cuisines scolaires, les déchets et les assureurs entre autres.
- Renforcement de la centralisation des achats, avec des partenariats en cours avec les autres communes et le canton afin d'obtenir des économies d'échelle.
- Lancement de programmes ambitieux d'économies d'énergie et d'actions en faveur du tri des déchets : Cela représente des centaines de milliers de francs d'économies potentielles.
- Limitation des gratuités lors de manifestations ou d'évènements – il est de notoriété publique que la ville de Carouge est assez généreuse non seulement dans les gratuités mais aussi dans les tarifs de location des salles et de matériel ; afin de continuer à l'être pour des manifestations ou des évènements qui apportent quelque chose à Carouge, il faut empêcher le « tourisme des manifestations » (c'est-à-dire des manifestations qui se déroulent à Carouge simplement parce que les frais sont moins élevés qu'ailleurs) en étant plus restrictif parce que le coût indirect pour la commune, en termes de ressources humaines et de matériel, est extrêmement lourd.

## 4. L'essentiel en chiffres :

- Revenus : CHF 102.994 mio
- Charges : CHF 102.894 mio
  - La variation entre le budget 2016 et le budget 2015 est une augmentation de 2,19%, mais de 1,89% hors gratuités. A noter que les gratuités ont commencé à être imputées en 2012 et représentent aujourd'hui plus de CHF 1,5 mio. Comme ce sont des charges qui figurent aux charges et des revenus qui figurent aux revenus, il s'agit d'une opération blanche, réalisée dans une volonté de transparence. Les chiffres hors gratuités que donne M. Walder permettent de comparer ce qui est comparable.

- Depuis 2012, les charges ont augmenté de 0,24% hors gratuités, ce qui est très faible sachant que des augmentations structurelles comme les annuités pour le personnel viennent chaque année augmenter les charges.
- Le résultat est un excédent de revenus de CHF 101'000.-.
- Evolution du centime additionnel :
  - Personnes physiques : 55.910 mio
    - Soit une diminution de CHF 1.926 mio entre le budget 2016 et le budget 2015
    - Depuis 2012 : -3.14%
  - Personnes morales : 8.300 mio
    - Soit une augmentation de 0.817 mio entre le budget 2016 et le budget 2015
    - Depuis 2012 : +27.63%.
    - Les revenus sur les personnes physiques ont tendance à baisser et les revenus sur les personnes morales à augmenter, en partie en raison du changement de statut de certaines entreprises qui entraîne un transfert entre les deux types de revenus, les revenus de certaines entreprises en nom propre figurant dans les revenus des personnes physiques.
- Taxe professionnelle : CHF 16.745 mio
  - Soit une augmentation de 0.511 mio entre le budget 2016 et le budget 2015
  - Depuis 2012 : -0.411%
  - Le chiffre au budget 2016 est basé sur la réalité 2015 puisque les chiffres pour 2015 commencent à entrer ; en 2015, les recettes seront en principe supérieures à ce qui était budgété.
- Capacité financière : La capacité financière de la commune est définie par un calcul complexe qui prend en compte différents éléments, parmi lesquels le taux du centime additionnel. En dessous de 140, la commune peut bénéficier de la péréquation financière intercommunale. Au-dessus de 140, elle n'en bénéficie pas. Depuis 2013, la ville de Carouge ne bénéficiait plus de la péréquation. Pour l'année 2016, elle aura à nouveau le droit à cette péréquation à hauteur de CHF 1.710 mio.
- Récapitulation des revenus : total de CHF 102.994 mio
  - Outre les revenus que M. Walder vient de détailler, l'on trouve encore les autres revenus (revenus sur le patrimoine, tel que parkings, revenus sur le patrimoine financier – par exemple les parts aux SIG ou à la BCGE –, revenus de la taxe pour chiens, recettes des restaurants scolaires, revenus des amendes) pour un montant de CHF 20 mio.
  - La variation entre le budget 2016 et le budget 2015 est une augmentation de CHF 2.305 mio.
- Personnel :
  - Personnel : CHF 32.969 mio
    - Soit une augmentation de CHF 1.221 mio entre le budget 2016 et le budget 2015



- Depuis 2012 : +4.94%
- Mécanismes salariaux et annualisation des postes : CHF +0.491 mio.
- Nouveaux postes : CHF +0.308 mio.
- Autres variations (AVS, Formation, ...) : CHF +0.352 mio.
- L'augmentation des charges du personnel est à mettre en lien avec la diminution des biens, services et marchandises
- Biens services et marchandises : CHF 22.828 mio
  - Soit une diminution de CHF -0.379 mio entre le budget 2016 et le budget 2015
  - Depuis 2012 : -6.32%
  - Hors gratuités : -11.96%
  - La baisse est liée aux éléments suivants :
    - Rationalisation des coûts d'entretien
    - Mise au concours et renégociation de contrats
    - Internalisation de prestations sous-traitées - lorsque les services ont été réorganisés, au lieu de supprimer des postes, la politique du Conseil administratif, validée par les budgets votés par le Conseil municipal, a consisté à intégrer des prestations qui étaient auparavant sous-traitées. La ligne relative à ces prestations a donc diminué, mais en contrepartie les charges du personnel ont légèrement augmenté.
- Contributions : Les contributions concernent, d'une part, la compensation financière aux communes françaises et, d'autre part, la péréquation financière intercommunale.
  - La péréquation financière, à CHF 0.973 mio en 2016, n'a cessé de baisser depuis 2012, où elle se montait à CHF 2.644 mio.
    - Cette baisse est liée à l'augmentation de l'offre de places de crèche de la commune, avec notamment les Epinettes et, l'année prochaine, 40 places supplémentaires à Pinchat.
  - La compensation financière aux communes françaises s'élève à CHF 4.7 mio pour 2016. M. Walder souligne que, dans les recettes sur les personnes physiques, figurent CHF 16.4 mio de recettes de l'impôt à la source, dont une grande partie concerne l'imposition à la source des personnes au statut frontalier. Ces charges doivent donc être mises en relation avec les recettes provenant des personnes frontalières qui travaillent à Carouge.
- Dédommagements : Les dédommagements concernent l'ensemble de ce qui est payé aux partenaires institutionnels (FAS'e, GIAP, SIS, également l'ACG), ainsi que les frais de perception de l'impôt qui sont refacturés par le canton.
  - Depuis 2012 : +21.42%
  - Entre le budget 2016 et le budget 2015 : CHF +0.209 mio
- Subventions : CHF 15.772 mio
  - Soit une augmentation de CHF 1.058 mio entre le budget 2016 et le budget 2015.

- Institutions : CHF +1.007 mio. Cette augmentation concerne principalement les institutions de la petite enfance, avec en particulier les 40 places de crèche supplémentaires à Pinchat en 2016 et l'adaptation chaque année des subventions aux crèches en fonction des besoins communiqués à la commune. Pratiquement CHF 0.950 mio supplémentaires sont alloués aux institutions de la petite enfance en 2016. Le reste de l'augmentation concerne des subventions extraordinaires – événements particuliers pour Carouge Natation ou Rencontre du théâtre suisse par exemple –, pour des montants très inférieurs à ceux qui concernent la petite enfance.
- Aide sociale : CHF +0.034 mio
- Aide à l'étranger : CHF +0.024 mio
- Depuis 2012 : +13.11%
- Récapitulation des charges : Outre les charges que M. Walder vient de détailler, l'on trouve encore les intérêts (CHF 0.220 mio), les amortissements et les autres charges pour CHF 5.590 mio (imputations internes, prestations en nature, montants liés aux autorités politiques par exemple les jetons de présence).
  - Les charges ont augmenté de 0.24% depuis 2012, hors gratuités.
  - Investissements : Les investissements nets représentent CHF 46 mio pour 2016.
    - Il faut savoir qu'il y a toujours une grande discrédance entre les investissements prévus au budget et les investissements réalisés. Cette discrédance tient aux nombreux blocages mais aussi au fait qu'il s'agit d'investissements qui sont proposés par le Conseil administratif mais qui ne sont pas forcément votés par le Conseil municipal ensuite. En 2015, à ce jour, les dépenses au niveau des investissements se montent à CHF 8.5 mio. Elles devraient se monter au total entre CHF 10 et 15 mio, pour un budget des investissements 2015 de CHF 49 mio. CHF 46 mio figurent au budget 2016, mais le Conseil administratif estime qu'environ la moitié sera dépensée, soit CHF 23 ou 24 mio. C'est sur cette base qu'ont été calculés les amortissements et les intérêts inscrits au budget.
  - La dette reste stable en 2016 parce que la commune pourrait, avec les amortissements qui se terminent, assumer CHF 23 mio de dépenses sans emprunter.
    - La dette est à CHF 38 mio au budget 2016. Elle était à CHF 48 mio en 2012.
    - L'intérêt total payé pour une dette à 38 millions est de CHF 0.220 mio.
    - La dette est à mettre en relation non seulement avec le budget, mais aussi avec la fortune nette et le patrimoine. La commune a un bilan de CHF 235 mio, CHF 6.6 mio de liquidités à ce jour en 2015, une fortune estimée à CHF 155.6 mio et un patrimoine estimé à CHF 167.4 mio. A noter que l'évaluation comptable du patrimoine est toujours très précautionneuse.
      - Le ratio dette/patrimoine est à 0.23. Beaucoup de propriétaires rêveraient de n'avoir un emprunt qu'à hauteur de 23% de leur patrimoine. Cela ne veut pas dire que la commune peut s'endetter beaucoup plus, sa situation est pérenne et elle n'a pas de surendettement actuellement.

- Le ratio dette/fortune est à 0.25

#### 5. Conclusions :

- Les recettes prévues en 2016 sont à peu près stables par rapport au budget 2015.
- Les nouvelles prestations, les besoins des institutions partenaires (crèche Pinchat, ...) et les augmentations des charges incompressibles (annuités, ...) sont incluses dans ce budget.
- Un renforcement de certains services est intégré dans le budget 2016 afin de pouvoir délivrer les prestations et répondre aux besoins de la population ainsi qu'aux défis de la commune.
- En contrepartie, des économies importantes sont proposées et ce grâce à une analyse fine des prestations et à l'optimisation des moyens à disposition.
- Au final, les prestations nécessaires sont assurées, les charges maîtrisées et le budget 2016 équilibré.

#### 6. Documents remis aux conseillers municipaux :

- Le classeur budget 2016
- La version électronique au format pdf sur CMNet
- La présentation de ce jour.
- Les délibérations 013-2015, 014-2015, qui sont à l'ordre du jour de la présente séance, et la délibération 015-2015 qui sera à l'ordre du jour de la séance de novembre. Cette dernière délibération concerne le montant minimal de la taxe professionnelle, qui est à CHF 30.- depuis de nombreuses années et le restera en 2016.

M. Walder remercie l'ensemble des services de l'administration, qui ont fait un énorme travail et ont examiné chaque ligne budgétaire pour voir ce qui était vraiment nécessaire. Il tient à remercier le secrétaire général, M. Schüle, ainsi que ses deux collègues du Conseil administratif pour tout le travail effectué. Par-dessus tout, il remercie le service financier, toutes ces petites mains qui travaillent jour après jour sur les comptes et les budgets de la commune, et bien sûr le Grand argentier, M. Giovanni Di Stefano, pour son excellent travail. Il remercie également les conseillers municipaux pour leur patience et leur écoute.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 2 non et 0 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tout de pré-consultation.

M. Baertschi considère qu'il serait intéressant d'avoir en commission des précisions sur l'évolution de la répartition des tâches entre le canton et les communes, dont on parle beaucoup ces jours-ci. Il recommande également de donner des précisions sur l'évolution générale de la fiscalité ces prochaines années, afin que la commission puisse se faire une philosophie à moyen et long termes, notamment pour les investissements.

M. Barthassat recommande aux commissaires d'arriver préparés car la commission des Finances n'est pas un salon de lecture.

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 014-2015 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

M. Walder relève qu'il s'agit de la grande délibération habituelle qu'il propose de renvoyer dans la même commission des Finances afin que les commissaires reçoivent toutes les explications nécessaires.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

**PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**8. MOTIONS**

**1. Motion 003-2015 P: Remise en double sens de la rue des Noirettes**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour.

M. Gerster répond par l'affirmative.

Le Président invite la secrétaire à en donner lecture.

***Remise en double sens de la rue des Noirettes***

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la pétition signifiant clairement le mécontentement du réaménagement du quartier des Noirettes;*
- *Vu la non finalisation des travaux de génie civil entre le giratoire des Noirettes et l'avenue Industrielle;*
- *Vu que ce retour à la situation antérieure va éviter aux habitants du quartier des parcours rallongés pour rejoindre leur domicile;*
- *Vu l'augmentation du passage des voitures des habitants devant l'école des Pervenches;*
- *Vu la surcharge du trafic de la rue Montfalcon;*
- *Vu la présence de parking souterrains donnant directement ou indirectement sur la rue des Noirettes dont un de plusieurs centaines de places;*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

***Invite le Conseil administratif***

- *A remettre en double sens le tronçon de la rue des Noirettes allant du giratoire à l'avenue Industrielle;*

- *A utiliser en priorité le solde du crédit voté pour le réaménagement du quartier pour financer ces travaux;*

*Le groupe PLR*

Avant le vote sur la prise en considération, Mme Marti indique que le groupe des Verts prendra cette délibération en considération avec de grandes réserves parce que le sens unique a été mis en place il y a peu de temps et qu'il aurait été plus pertinent d'attendre une année pour en tirer le bilan.

**La prise en considération est acceptée.** [*Le Président ne donne pas le résultat du vote.*]

Avant que le Conseil municipal décide entre le renvoi en commission et la discussion immédiate, M. Walder souhaite donner des éléments sur les conséquences d'une telle remise en double sens sur le secteur des Noirettes, tout d'abord sur la rue des Noirettes elle-même qui a vu la circulation baisser de 35% – il y aurait donc un retour en arrière –, sur la rue François-Meunier qui a été allégée d'un trafic entrant qui visait à contourner les bouchons sur la route des Acacias – ce trafic reviendrait parce que les voitures pourraient, en entrant sur François-Meunier, aller ensuite vers la ville de Genève –, et aussi sur la rue du Léopard qui se verrait chargée de ce trafic traversant. Le Conseil administratif pense, parce qu'il s'agit tout de même de la clé de l'ensemble de ce réaménagement et de cette baisse de circulation, qu'il serait intéressant de réfléchir assez largement aux conséquences d'une telle remise en double sens. De plus, contrairement à ce qui est mentionné dans la motion, la plupart des aménagements ont été réalisés, le trottoir a été élargi à cet endroit. En cas de remise en double sens, il y aurait deux choix possibles : soit démolir le trottoir qui a été élargi pour le réduire à nouveau, soit enlever les places de parking – c'est sept places de parking voiture et plus de vingt places pour deux-roues qui devraient être enlevées. Si le Conseil municipal choisit la discussion immédiate, il faudrait qu'il aiguille le Conseil administratif sur ce qu'il souhaite concrètement dans le cadre de cette remise en double sens.

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif, soit la discussion immédiate.

M. Meyer indique que le groupe socialiste propose le renvoi en commission de l'Urbanisme. Le groupe socialiste a aussi beaucoup de doutes sur ce changement, qui aurait des conséquences sur toute la planification du quartier et possiblement des répercussions négatives pour la population avec une augmentation du trafic, même si la remise en double sens aurait probablement aussi comme effet davantage de fluidité dans la circulation. Tout cela doit faire l'objet d'une analyse, qui peut uniquement être faite en commission.

Mme Molinari intervient dans le même sens. Le groupe des Verts pense qu'il est extrêmement important de renvoyer le sujet en commission de l'Urbanisme. Il n'est pas possible de commencer à saucissonner un plan qui a été discuté en long et en large pendant plusieurs séances et sur lequel un consensus a été trouvé. Il y a peut-être des éléments à améliorer, et c'est pour cela qu'un bilan a d'ores et déjà été prévu, mais cette demande intervient trop tôt. Le groupe des Verts soutient donc le renvoi en commission. Par ailleurs, comme l'a précisé Mme Marti, il a pris la motion en considération parce qu'il pense qu'il est bon d'avoir une discussion générale. Néanmoins, ce n'est pas ce soir que le Conseil municipal pourra avoir tous les éléments qui lui permettront de décider d'une mesure qui aura un impact bien au-delà de la remise en double sens de cette rue, sur tout le trafic de transit, sur la mobilité ainsi que sur la qualité de vie des habitants. M. Walder l'a rappelé, des diminutions remarquables du trafic ont été constatées dans cette zone.

M. Morex ne pense pas qu'il faille renvoyer la motion en commission. Il se trouve que les habitants du quartier se plaignent. Autour de la table, les élus prennent des décisions pour

des quartiers où ils n'habitent pas et les habitants, eux, sont prétextés et se plaignent. Il ne faut donc pas renvoyer la motion en commission et prendre encore des mois pour en discuter. Il faut prendre une décision rapidement parce que ces personnes souffrent de problèmes que certains autour de la table n'imaginent même pas.

M. Monney rappelle qu'une séance d'information a eu lieu, à laquelle M. Morex et lui-même ont assisté. À aucun moment quelqu'un n'a demandé de remettre en double sens cette rue. M. Monney pense par ailleurs que cette motion aura des conséquences financières. M. Walder l'a dit, il va falloir démolir le trottoir. Par conséquent, il vaut la peine de faire les choses tranquillement, de réfléchir et de renvoyer la motion en commission pour en discuter. Une éventuelle remise en double sens pourrait attendre un mois. Et, encore une fois, il faut être attentif à l'aspect financier – démolir le trottoir pourrait coûter CHF 30'000.- ou CHF 40'000.- – et surtout aux conséquences sur les autres rues du quartier. Il est important d'en discuter en présence des spécialistes.

M. Barthassat abonde dans le sens de M. Morex. Il n'est pas nécessaire de renvoyer la motion en commission. Il y a d'ailleurs eu une commission sur ce sujet, avec présentation d'un bilan. Des personnes ont déjà demandé la réouverture de cette rue.

M. Morex revient à l'intervention de M. Monney. On sait bien que les personnes présentes aux séances d'information ne représentent pas la totalité de la population. C'est un peu de la manipulation. Il se trouve que les gens sont venus se plaindre en commission des Pétitions. Il faut tenir compte de cela. Et il faut aller de l'avant le plus rapidement possible.

Mme Molinari pense qu'il faut faire preuve d'une certaine responsabilité vis-à-vis des décisions qui ont été prises. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'évaluation – elle est déjà prévue. Mais demander aujourd'hui qu'une rue spécifique redevienne ce qu'elle était auparavant, alors qu'elle fait partie de tout un plan qui a été discuté et rediscuté... Bien sûr, il y a eu une pétition, mais Mme Molinari connaît aussi beaucoup d'habitants du quartier qui sont très contents du changement. Changer d'avis dès qu'il y a une pétition, au gré du vent en quelque sorte, et revenir sur un plan qui a été discuté en long et large, c'est faire preuve d'un manque de responsabilité. Il faut prendre du recul et, pour cela, il faut renvoyer la motion en commission.

M. Meyer partage l'avis de Mme Molinari. Le Conseil municipal ne peut pas se baser sur un soi-disant refus de la population d'accepter une situation, alors qu'on ne connaît pas l'avis de la population. M. Meyer a aussi participé à la séance d'information. Cet aspect n'a jamais été mentionné. Une série d'autres problèmes ont été mentionnés que le groupe PLR a fait figurer dans les considérants de la motion, mais ils n'ont rien à voir spécifiquement avec la circulation en double sens dans la rue des Noirettes. On mélange les choses : le mécontentement d'une certaine partie de la population est assez évident mais il ne se rapporte pas à ce problème spécifique. Il faut mettre en contexte la mesure demandée par la motion et examiner aussi les aspects techniques. Il ne sert à rien de faire du bricolage en prenant une décision aujourd'hui.

M. Monney souhaite savoir de la part du PLR d'où vient cette demande. Y a-t-il eu une pétition ? M. Walder peut-il dire au Conseil municipal si un courrier a été envoyé au Conseil administratif pour lui demander de remettre cette rue en double sens ? Cette motion est-elle une initiative propre au PLR ? M. Monney est quand même surpris, c'est-à-dire qu'après avoir remis cette route en double sens, on passera à une autre route et ainsi de suite. On ne peut pas travailler ainsi, par petits bouts. Il faut une réflexion générale. Et M. Monney ne pense pas qu'il y ait une urgence particulière. Il est tout à fait possible d'attendre un mois. Après la discussion en commission, la droite décidera, elle est majoritaire. Encore une fois, il faut en discuter, il y aura des conséquences importantes. Et d'où vient cette demande ? Il n'y

a pas eu de pétition, il ne semble pas à M. Monney qu'il y ait eu de courrier au Conseil administratif.

M. Walder confirme que ni dans la séance de commission qui a été organisée pour présenter le bilan et discuter de la suite, séance lors de laquelle les commissaires ont validé le fait de terminer les travaux qui étaient proposés, ni dans la séance publique où une présentation et un bilan ont eu lieu, ni dans un aucun courrier que le Conseil administratif a reçu il n'y a eu une demande spécifique pour rouvrir en double sens ce tronçon. La réouverture de ce tronçon uniquement manque de logique, du fait qu'elle va réinstaurer un certain trafic et donc rendre quasi inutiles d'autres aménagements que la commune a faits sur d'autres zones. Ce saucissonnage pose problème par rapport au plan de circulation. D'ailleurs, si les motionnaires discutent avec le ministre en charge de la mobilité, ce dernier leur expliquera lui-même que la mobilité est une science assez complexe et que l'on ne peut pas la gérer rue par rue, mais qu'il faut penser aux conséquences et faire ensuite un bilan, sachant qu'une grande partie des conséquences ne peut pas être prévue car, derrière la mobilité, il y a des êtres humains, avec leurs habitudes et leurs réactions qui ne peuvent être planifiées à 100%. C'est bien plus complexe que de simplement dire on ferme cette rue, on ouvre celle-ci.

M. Mutzenberg croit qu'en effet, il y a un peu de précipitations de la part des motionnaires. Il se demande si cela ne cache pas un certain malaise, dans le cas où la commission devait finalement discuter de cette remise en double sens. On parle beaucoup des habitants, mais on ne parle pas de ceux qui se déplacent dans le quartier. Il y a une crèche avec cent enfants à moins de cinquante mètres de la rue des Noirettes. M. Mutzenberg souhaiterait que les parents puissent aussi être entendus. Si le Conseil municipal prend une décision ce soir, il lui manquera des informations sur l'impact de la mesure proposée, pas seulement pour les habitants mais aussi pour tous ceux qui utilisent ces rues. Par ailleurs, M. Mutzenberg pense que l'on oppose un peu facilement les pétitionnaires et ceux qui sont venus aux réunions publiques. Pourquoi croirait-on davantage les pétitionnaires ? Pourquoi ceux qui sont venus aux réunions publiques seraient-ils manipulés, et pas les pétitionnaires ? M. Mutzenberg pense qu'il faut une discussion. Il répète que la précipitation des motionnaires est due probablement au fait qu'ils redoutent qu'une discussion sereine et calme en commission montre que leur motion n'est pas si opportune que cela.

Mme Cambier habite le quartier. Effectivement, quand la pétition a circulé il y a plusieurs mois, les gens étaient fâchés parce qu'on avait changé leurs petites habitudes. Elle croit qu'aujourd'hui, si l'on questionne les habitants, ces derniers sont contents. Il y a moins de voitures, ils peuvent se balader plus facilement. Par ailleurs, Mme Cambier a envie de demander aux motionnaires : Pourquoi les Noirettes plutôt que la Gabelle ou une autre rue ? De plus, comme la rue des Noirettes se compose de plusieurs secteurs, il serait éventuellement possible de demander de la remettre en double sens du côté d'UBS, mais pas sur toute sa longueur. Tout cela mérite une discussion. Et peut-être faudrait-il à nouveau sonder la population pour avoir son avis.

M. Prod'hom rappelle d'abord que la majorité du Conseil municipal avait plébiscité ce plan. Par ailleurs, en termes de mobilité, comme l'a souligné M. Walder, il est extrêmement difficile de toucher un plan sans déstabiliser l'ensemble. L'objectif était d'empêcher le trafic de transit dans ce quartier. Cet objectif a été atteint. Il y a eu plusieurs séances d'information, plusieurs séances de commission où les questions ont pu être posées, où des correctifs ont pu être proposés qui tous ont été pris en compte par l'administration. Et maintenant, les motionnaires n'attendent pas le bilan – on ne va pas jusqu'au bout des choses, on dépense de l'argent et on propose, parce qu'on écoute des gens... Oui, il faut écouter ces gens-là mais il faut faire le bilan en commission, écouter ce qu'un ingénieur en mobilité a à dire, écouter ce que la DGT a à dire. Ce n'est qu'ensuite que les correctifs seront apportés. Dans tout projet à Carouge des correctifs ont été apportés, mais quelque temps après que les mesures ont été mises en place. M. Prod'hom pense que cette motion a un intérêt, mais qu'il

faut la renvoyer en commission pour qu'elle puisse être bien débattue et que les commissaires puissent en juger en toute connaissance de cause. Il faut éviter un démantèlement par un morcellement.

M. Barthassat n'a pas envie de polémiquer mais il croit qu'on est en train de grossir le problème. D'abord, la motion n'est pas contraignante. Quand elle aura été renvoyée au Conseil administratif, celui-ci pourra revenir avec une délibération qui, à son choix, proposera de remettre en double sens ce tronçon ou peut-être seulement une partie. Un renvoi directement au Conseil administratif ne posera donc pas un immense problème. M. Barthassat rappelle ensuite qu'il y a eu des réunions, il y a eu la commission des Pétitions, il y a eu un bilan. La pétition, signée par plus de 300 personnes sauf erreur, demandait le retour en arrière total. Encore une fois, M. Barthassat pense que la motion peut être renvoyée directement au Conseil administratif, qui reviendra avec une délibération qui, à son choix, prévoira une ouverture totale ou partielle – bref, au Conseil administratif de faire son travail.

M. Monney relève à l'attention de M. Barthassat que la motion est claire puisqu'elle demande la remise en double sens. La rue fait 300 mètres de long. Remettre le double sens sur une partie seulement, comme M. Barthassat le dit, ne servira à rien du tout. M. Monney pense qu'il sera intéressant d'auditionner la Direction générale des transports pour avoir des informations et savoir si la motion est réalisable. Ensuite, le Conseil municipal pourra voter en toute connaissance de cause. Encore une fois, le vote de la motion peut attendre un mois. Sauf erreur, ces mesures sont en place depuis trois ou quatre mois. Que le Conseil municipal se laisse un mois pour réfléchir et en discuter, en ayant en main toutes les informations voulues. À nouveau, il est très important d'auditionner la DGT, au moins pour obtenir des informations de sa part. C'est elle qui a donné l'autorisation de construire pour que la commune puisse mettre en place ces mesures. Il convient au moins de l'auditionner. Ensuite, le Conseil municipal prendra une décision en toute connaissance de cause.

M. Gerster remarque que le Conseil municipal est en train de choisir dans quelle commission il veut renvoyer cette motion, mais fait déjà tout le débat. Bien sûr, de nombreuses informations pourraient être données. Beaucoup de choses ont déjà été dites. M. Gerster rejoint les propos de M. Barthassat : il y a eu des commissions, différents sons de cloche ont été donnés. Que l'on prétende ou non que les personnes présentes à la séance d'information étaient représentatives de tout le quartier, il se trouve que des gens se sont adressés à M. Gerster et ont été dégoûtés par cette séance d'information trop longue qui a été close quand les vraies questions ont commencé à être posées parce que tout le monde était fatigué. Peut-être d'autres participants ont apprécié cette séance et ont pu s'exprimer – les élus n'en sont pas juges, mais leur responsabilité politique est de faire des propositions et c'est ce qu'a fait le groupe PLR. Comme pour toute proposition, une majorité peut être d'accord et une minorité peut être en désaccord, ou l'inverse, ou encore un consensus général peut se dégager. Le plan a été discuté en long et large. M. Gerster l'a voté et c'est une grande erreur qu'il a faite. À l'époque, les discussions n'ont pas été dans le micro-détail qui a été donné ensuite. Il n'a pas posé les bonnes questions, il l'assume. Maintenant, il demande que le Conseil municipal vote. Si la motion est renvoyée en commission de l'Urbanisme, la discussion pourra avoir lieu en commission de l'Urbanisme. Ou alors la motion est directement renvoyée au Conseil administratif et, comme M. Barthassat l'a dit, il ne s'agit pas d'une motion très contraignante. La motion porte sur 50 mètres où les travaux de remise en double sens ne seront pas excessifs – il n'y a à peu près qu'un îlot à casser. Par ailleurs, M. Walder a parlé d'une diminution de trafic mais a-t-il calculé le report sur la rue d'à côté qui a été mise en double sens ? M. Gerster souligne que les habitants qui doivent maintenant faire tout le tour du quartier pour accéder à leur parking sont venus parler aux motionnaires. Et il a déjà parlé du fait que ce plan fait des cyclistes des ralentisseurs humains pour les voitures puisqu'ils circulent dans l'autre sens. Ce plan a de nombreux défauts. Le groupe PLR pourrait revenir sur l'ensemble du plan mais il ne l'a pas fait, il



revient seulement sur 50 mètres, ces 50 mètres qui pourrissent réellement la vie des habitants qui ont une voiture et qui, pour rejoindre leur parking, doivent faire le tour de Carouge. La motion ayant été annoncée au dernier bureau, les conseillers municipaux qui n'habitent pas le quartier avaient le temps de prendre leur voiture ou d'emprunter celle d'un ami, pour ceux qui n'en ont pas, afin de se rendre compte du trajet qu'il faut faire pour gagner ne serait-ce que le parking des Epinettes. Qu'ils fassent ces tests, et ils verront. Maintenant, M. Gerster souhaite que le Conseil municipal vote soit le renvoi en commission de l'Urbanisme, soit le renvoi au Conseil municipal et la discussion immédiate – mais en réalité, le Conseil municipal a déjà fait la discussion immédiate.

M. Calame pense aussi que cette initiative est prématurée, car les aménagements urbains ont toujours besoin de temps pour faire leurs preuves. Or, ces aménagements sont en place depuis moins d'une année. Il rappelle ensuite que le double sens est maintenu pour les cyclistes sur la rue des Noirettes. C'est une expérience qui s'est développée à Genève et qu'il est intéressant de développer à Carouge. Enfin, M. Calame considère que si ce projet a été mûrement réfléchi, tricoté par la commission de l'Urbanisme, il est logique d'envisager de le détricoter dans la même commission.

M. Walder relève que M. Gerster a entièrement raison de dire que ce choix a imposé à certains habitants de devoir faire le tour pour accéder à leur garage. Ce n'était pas l'objectif recherché, mais cette fermeture à la rue des Noirettes permet de couper le trafic de transit qui vient d'Antoine-Jolivet ou de François-Meunier et qui rejoint le centre-ville de Genève. C'était également la voie privilégiée par nombre de pendulaires qui aujourd'hui, pour certains, se reportent effectivement sur l'avenue de la Praille mais, pour d'autres, sur la rue des Acacias. M. Walder rappelle que les statistiques ont montré une stabilisation du nombre de passages de véhicules à l'avenue de la Praille, par rapport aux chiffres fournis par des études qui avaient eu lieu il y a plusieurs années. Certes, ce n'est pas satisfaisant, certes les habitants de l'avenue de la Praille souffrent des passages trop nombreux de voitures, mais ces passages étaient déjà au niveau actuel il y a quelques années. Il n'y a pas un report massif sur l'avenue de la Praille. Encore une fois, ce sens unique ne visait pas à embêter les habitants, mais à sortir le trafic de transit de la rue des Noirettes et du quartier. M. Walder souligne en outre que la rue des Noirettes est considérée par le canton comme une rue de quartier et que la commune a l'obligation légale de faire en sorte que le niveau de trafic dans cette rue soit un niveau de trafic de quartier et non pas de transit. Si le double sens est remis et que le trafic revient, il faudra trouver d'autres manières, comme des chicanes sur la route, pour réduire la circulation parce qu'il n'est pas possible d'avoir une rue de quartier avec des aménagements de quartier et une fréquence de voitures qui est celle d'une rue secondaire ou primaire.

Mme Molinari est étonnée. Si le Conseil municipal devait voter sur le siège, ce serait vraiment d'une grande légèreté. Ce serait d'une grande légèreté par rapport au travail qui a été effectué. Ce serait d'une grande légèreté d'un point de vue financier. Le Conseil municipal n'est pas là pour tricoter et détricoter, comme le disait M. Calame, mais pour prendre du recul, faire une analyse et prendre des mesures si nécessaire en ayant une vision globale. Cet aménagement a été mis en place, comme l'a rappelé M. Walder, parce qu'il fallait absolument prendre des mesures, notamment pour réduire le trafic de transit. Mme Molinari rappelle également que le plan directeur de la commune de Carouge est très clair : sur les voies communales, il faut mettre en place toutes les mesures possibles pour réduire le trafic afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Certains habitants doivent peut-être effectivement faire un détour, mais globalement la situation semble meilleure et si le Conseil municipal veut avoir plus d'éléments, il ne peut que renvoyer la motion en commission. Mme Molinari ne voit pas comment le Conseil municipal pourrait prendre sur le siège des décisions d'une telle portée, qui auront des implications bien au-delà de la rue des Noirettes.

M. Barthassat pense que chacun a bien compris que des clans se forment. Il passe déjà à l'étape suivante. Il croit qu'une bonne partie du groupe PDC, si le Conseil municipal devait voter sur le siège, serait favorable à la suppression des places de parc voitures et motos, plutôt qu'à la démolition du trottoir.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi en commission de l'Urbanisme.

**Le renvoi en commission Urbanisme - Mobilité - Aménagement est accepté par 16 oui, 15 non et 0 abstention.**

Le Président passe donc à la deuxième motion, mais cède auparavant la parole à M. Gerster.

M. Gerster rappelle qu'un tour de pré-consultation est ouvert en cas de renvoi en commission, durant lequel chacun peut s'exprimer une seule fois. Par ailleurs, il souhaite que le règlement soit appliqué plus rigoureusement car après le débat sur la prise en considération, un débat rapide n'a lieu que sur la proposition de renvoyer la motion en commission ou d'ouvrir la discussion immédiate. En l'occurrence, le Conseil municipal a déjà fait presque tout le débat. Il faudrait que l'art. 57 du règlement soit appliqué de manière plus rigoureuse.

Le Président remarque que M. Gerster a lui-même participé au débat.

Au bout d'un moment, M. Gerster est bien obligé de répondre aux arguments qui sont avancés. Il demande simplement au Président d'appliquer le règlement de manière plus stricte puisque, selon l'art. 57 al. 2, la décision sur le renvoi en commission ou la discussion immédiate est « précédée d'un débat portant exclusivement sur le choix de la procédure ». En l'occurrence, le Conseil municipal a déjà fait le débat qui aurait dû avoir lieu lors de la discussion immédiate ou en commission.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Puisqu'il est toujours fait référence aux habitants, Mme Marti propose que les habitants de tous bords puissent venir présenter leurs remarques sur les changements, aussi bien les habitants qui en sont satisfaits et qui y voient une amélioration de leur cadre de vie, que les habitants qui souhaitent le double sens.

M. Monney recommande d'inviter la DGT pour que l'on tienne compte des conséquences de la modification demandée.

Mme Molinari pense qu'il serait intéressant d'entendre d'autres utilisateurs, et notamment l'association des parents d'enfants qui vont aux crèches des Acacias et des Epinettes, qui sont deux crèches particulièrement concernées par le trafic dans cette zone.

M. Bocquet demande que la commission auditionne l'association des habitants des Noirettes.

M. Haymoz rebondit sur la recommandation de Mme Marti. S'il s'agit d'inviter toutes les personnes du quartier concernées par ce problème aux Noirettes, il pense que la salle ne serait pas assez grande.

M. Prod'hom souhaite que l'association des habitants de la Praille soit auditionnée.

M. Morex souhaite que les associations des habitants des Noirettes, de Carouge Sud et de Carouge Est soient aussi invitées. Tous ces habitants sont concernés.

## **2. Motion 004-2015 P: Couverture de la place de la Sardaigne**

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour.

La réponse étant positive, le Président invite la secrétaire à en donner lecture.

### ***Couverture de la place de la Sardaigne***

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu l'usage par tous les Carougeois de la place Sardaigne et plus particulièrement par les enfants ;*
- *Vu les canicules estivales;*
- *Vu la tenue des marchés du samedi matin et du jeudi soir qui pourraient être un marché couvert;*
- *Vu la patinoire en hiver qui pourrait être en fonction même par mauvais temps;*
- *Vu le nombre de manifestations qui se déroulent sur la place de la Sardaigne;*
- *Vu le temps nécessaire et les désagréments occasionnés pour le montage et le démontage des tentes;*
- *Vu le prix de la location de la tente;*
- *Vu que cette couverture pourrait être un objet architectural remarquable liant le Carouge moderne au Carouge historique.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### ***Invite le Conseil administratif***

- *A étudier la possibilité de couverture par une structure légère de la Place de Sardaigne;*
- *A présenter divers projets, évolutifs selon la saison et si possible éco responsables;*
- *A déterminer, sur le long terme, avec la suppression des diverses locations, tant le financement du projet que les économies qui pourront être ainsi réalisées après amortissement.*

*Le groupe PLR*

### **La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif, soit la discussion immédiate.

Mme Decnaeck signale que le groupe socialiste a pris en considération cette motion, l'a examinée avec attention et beaucoup d'intérêt, mais propose de la renvoyer en commission Entretien du domaine public.

M. Morex comprend les soucis de Mme Decnaeck mais cette proposition est à rebours du bon sens. Les motionnaires proposent de renvoyer la motion au Conseil administratif pour qu'il vienne avec des propositions, qui seront ensuite discutées en commission. Il ne sert à rien de faire une commission pour discuter d'un projet dont les commissaires n'ont aucune idée. Par conséquent, M. Morex maintient la proposition de renvoyer la motion au Conseil administratif et d'ouvrir la discussion immédiate.

M. Prod'hom propose de renvoyer la motion en commission Urbanisme - Aménagement - Mobilité puisqu'il s'agit d'un aménagement, que l'endroit est proche du Vieux-Carouge et qu'il existe une charte du Vieux-Carouge qui avait été discutée dans cette même commission. De plus, renvoyer au Conseil administratif signifie que le Conseil municipal attend un projet de couverture sans en avoir auparavant examiné les conséquences. Le groupe des Verts souhaite donc que la motion soit renvoyée en commission pour connaître les implications, notamment pour le Vieux-Carouge, pour savoir s'il faut une autorisation de construire, etc. L'idée mérite d'être creusée, mais avec tous les intervenants. M. Prod'hom ne pense pas que le Conseil municipal puisse renvoyer au Conseil administratif une motion qui pourrait avoir des implications importantes et simplement attendre un projet.

Mme Molinari souhaite répondre à M. Morex, selon lequel cette motion n'engage finalement pas à grand-chose. Les invites demandent d' « étudier la possibilité de couverture par une structure légère de la Place de Sardaigne; présenter divers projets, évolutifs selon la saison et si possible éco responsables ; déterminer, sur le long terme, avec la suppression des diverses location, tant le financement du projet que les économies qui pourront être ainsi réalisées après amortissement. » Cela implique des analyses approfondies qui coûtent de l'argent, qui exigent un travail de la part de l'administration. Il ne serait pas logique d'entreprendre ce travail sans avoir eu une discussion sur le principe proposé. La motion suppose de s'engager dans des coûts qui ne se justifient pas à la légère, simplement parce qu'on veut présenter des projets. Mme Molinari propose donc que la commission étudie la possibilité d'une couverture et qu'ensuite seulement des frais soient engagés pour des études. Faire une étude et élaborer des projets coûte cher. Il faut être bien plus précautionneux quand on fait ce genre de demandes.

M. Baertschi rappelle que, pour le marché de Carouge, à une époque, une halle couverte en bois avait été placée contre l'église, à son entrée actuelle. Il y a aussi eu dans les années 1980 un projet de halle à Carouge. La proposition ici se fonde plutôt sur des considérations économiques, parce qu'elle soulève la question du coût du montage et du démontage des toiles de tente qui se trouvent 50% du temps sur la place. Mais comme l'ont relevé certains intervenants, cette motion a une série de conséquences. Il voit une installation de ce type à Montreux, le marché couvert. Il faut réfléchir à l'opportunité d'une telle structure, et notamment aux conséquences économiques. Pour cette raison, M. Baertschi est favorable au renvoi en commission, laquelle pourra étudier l'idée et, si l'idée paraît bonne, faire des recommandations au Conseil administratif.

M. Gerster dira à Mme Molinari qu'il faut justement le faire à la légère puisque le groupe PLR demande une structure légère, et à M. Prod'hom qu'il ne s'agit pas de creuser puisque les motionnaires veulent une structure en élévation supérieure. Plus sérieusement, toutes les questions que les intervenants se posent, les motionnaires se les sont aussi posées. Cependant ils estiment que ce n'est pas au Conseil municipal de faire tout ce travail, mais aux services de l'administration. De plus, ils ne demandent pas que le Conseil municipal vienne avec un projet ficelé à construire le lendemain, mais avec des propositions qui servent de base à la discussion. Le Conseil administratif peut venir avec des pistes. Au sein du groupe PLR, chacun avait une vision différente de cette structure légère. M. Baertschi a cité le marché couvert de Montreux, mais il s'agit d'un bâtiment historique, il existe aujourd'hui des structures bien plus légères et qui pourraient être un lien architectural entre la modernité des tours et le Vieux-Carouge. M. Gerster pense qu'il serait possible d'avoir un beau projet qui pourrait amener ce lien et qui pourrait également attirer des visiteurs à Carouge, comme l'a souhaité M. Walder lors de la présentation du budget. Le renvoi au Conseil administratif permettra à celui-ci de revenir plus vite vers le Conseil municipal avec des propositions, sur lesquelles l'une ou l'autre des commissions citées pourra discuter et orienter le Conseil administratif vers un réglage plus fin.

M. Prod'hom retire sa proposition de renvoi à la commission de l'Urbanisme et soutient la proposition de renvoi en commission Entretien du domaine public. Il se souvient du concours organisé pour la plaine de Plainpalais, qui est un vide urbain. Il y avait eu de nombreux projets, certains très audacieux. Finalement, la moralité de ce concours, c'était qu'il valait mieux que cette place reste un vide urbain qui permette d'accueillir énormément d'activités différentes. Il en va de même pour la place de Sardaigne – la manifestation avec les animaux va bientôt s'y tenir, il y les cirques y viennent, un feu, une patinoire à ciel ouvert, etc. La motion propose une orientation précise, et c'est cette orientation qu'il faut discuter en commission. Ce n'est qu'ensuite, en toute connaissance de cause, que le Conseil municipal votera sur l'intérêt ou non de renvoyer la motion au Conseil administratif pour que ce dernier propose un projet plus précis.

M. Calame pense que le renvoi en commission est extrêmement important. Il faut prendre la mesure de la question posée. C'est le seul grand espace de Carouge libre dans trois dimensions, hormis les parcs. C'est un lieu qui accueille des activités qui ne peuvent pas se dérouler ailleurs. C'est plus de 2'000 m<sup>2</sup> de surface. Dans les considérants de la motion, il est question de couvrir la patinoire. M. Calame en déduit qu'il s'agirait d'une couverture importante. Une réflexion politique doit se faire en amont d'une étude plus poussée sur le sujet. Il est donc important de renvoyer cette motion en commission. Vu la taille de l'objet, qui sera quasiment du bâti, M. Calame pense que la commission de l'Urbanisme est le bon lieu pour en discuter, mais la commission Entretien du domaine public pourrait aussi convenir si celle-ci s'occupe de constructions.

Mme Marti sera brève. M. Gerster a appelé au respect du règlement. Malheureusement lui-même – suivi par les autres intervenants – n'a pas respecté ce qu'il a dit plus tôt. Les uns et les autres ont été entendus. Mme Marti pense qu'il est important de discuter du sujet en commission. Elle croit que le Conseil municipal peut maintenant se prononcer sur le renvoi ou non en commission et ne pas faire le débat qui devrait avoir lieu en commission.

M. Morex ne comprend pas. Ceux qui sont en faveur d'un renvoi en commission n'arrivent-ils pas imaginer que le Conseil administratif vienne vers le Conseil municipal en disant que cette structure n'est pas réalisable ? C'est pourtant une des possibilités.

M. Meyer croit que finalement, la question est de savoir si la commission pourra mieux discuter sur la base des propositions du Conseil administratif ou si elle peut mieux discuter en essayant d'obtenir au préalable plus d'informations afin d'orienter le Conseil administratif. En l'occurrence, il faut se demander si une structure est nécessaire – et ce n'est pas seulement une question de type de structures à mettre en place. Si l'on regarde ailleurs, on se rend compte que, partout où se déroulent de nombreuses activités aux besoins très différents en termes de couverture ou non-couverture, dont certaines ont leurs propres structures et pas d'autres, l'on est arrivé à la conclusion qu'il faut des places vides et fonctionnelles qui permettent une utilisation variée. C'est le cas de la place de Sardaigne, c'est l'exemple de Plainpalais ou encore de la Place fédérale où les utilisations sont très diverses et changent de semaine en semaine, voire de jour en jour. La seule manière de maintenir cette multifonctionnalité est de ne mettre aucune structure. Et de quoi parle-t-on quand on parle de « structure légère » ? Si, à première vue, cette proposition paraît excellente, il s'avère qu'elle est extrêmement compliquée à mettre en œuvre car la structure doit être pensée en fonction des différentes activités qu'elle autoriserait. M. Meyer peut s'imaginer que la conclusion de la discussion sera qu'il faut faire comme ailleurs et maintenir une place multifonctionnelle, qui ne peut pas remplir ce rôle avec une structure permanente.

Mme Decnaeck souhaite rassurer M. Morex : elle ne se fait pas de soucis, elle se pose simplement des questions. Elle a trouvé la proposition de motion très intéressante, mais elle partage les interrogations de ses préopinants. Qu'est-ce qu'une structure légère ? On ne

crée pas une structure légère à la légère, c'est-à-dire qu'il faut savoir quelles activités pourront s'y dérouler. De plus, le renvoi en commission permet aux conseillers municipaux d'imaginer des projets. Ce n'est pas forcément au Conseil administratif d'imaginer les projets à la place du Conseil municipal, lequel est aussi là pour essayer d'amener des idées.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi en commission Entretien du domaine public.

**Le renvoi en commission Entretien du domaine public est refusé par 16 non, 15 oui et 0 abstention.**

Par conséquent, la motion est renvoyée au Conseil administratif et le Président ouvre la discussion immédiate, dont il lui semble que le Conseil municipal a déjà eu un avant-goût

M. Baertschi rappelle qu'un parking se trouve en dessous de la place de Sardagine. Une structure comme celle demandée par la motion aurait beaucoup d'implications techniques, des implications qui ne sont pas seulement liées à l'utilisation, ne serait-ce qu'au niveau des écoulements d'eau.

M. Etienne remarque que la motion demande d'étudier la possibilité d'une couverture. Qui va s'en occuper ? Le service de l'urbanisme ? Un autre service ? En principe, des concours sont organisés pour les projets d'aménagement. Demande-t-on au Conseil administratif d'ouvrir un concours ? Qu'est-ce qu'une structure légère ? M. Etienne invite le Conseil administratif à étudier une éventuelle gêne qu'entraînerait cette couverture, par rapport à l'occupation du domaine public et aux différentes manifestations. Cette structure gênerait-elle le cirque qui vient sur la place de Sardaigne ? Par ailleurs, faut-il consulter les habitants ? Cette couverture ne sera-t-elle pas gênante en été, quand chacun souhaite profiter du soleil sur cette place ? Et combien coûterait ce projet ? Enfin, les ingénieurs autour de la table pourront dire que lorsqu'on veut mettre de voiles, ne serait-ce qu'un drapeau sur un poteau, il y a des calculs à faire, il faut tenir compte des prises de vent. M. Etienne invite le Conseil administratif à étudier attentivement tous ces aspects.

Mme Molinari imagine qu'il faudra donner des mandats externes, parce que des calculs et des analyses ne peuvent pas être faits à l'interne, quand on sait à quel point le service de l'urbanisme est déjà chargé, avec tous les grands projets en cours et ceux à venir. Elle souhaite donc que le Conseil municipal soit informé du coût que ce type de présentation de projets engendrera.

Puisque le Président a été interpellé et qu'il a l'impression qu'une motion demande davantage qu'une étude, il a été regardé l'art. 32 du règlement. Selon cet article, une motion charge le Conseil administratif de déposer un projet de délibération visant à un but déterminé. Le Conseil municipal a donc chargé le Conseil administratif de lui proposer, dans un délai de deux mois, un projet de délibération.

M. Gerster se félicite que le Président lise le règlement. Mais où est-il marqué que les motionnaires veulent un projet ficelé dans deux mois ? Les propos qu'il entend ici de la part de M. Etienne et d'autres le choquent. Cela signifie que si un groupe veut déposer un projet, il faut qu'il ait déjà tout étudié. Les services communaux sont dirigés par des conseillers administratifs qui leur donnent de grandes lignes directrices, mais le Conseil municipal, par les différents moyens à sa disposition, est aussi là pour faire des demandes auprès des services communaux. Il n'y a peut-être pas la capacité à l'interne, il faudra peut-être donner un mandat de pré-étude pour voir ce qui est faisable – et peut-être que rien n'est faisable, le néant peut aussi exister. Mais d'un autre côté, il y a tous ces montages et démontages de la grande tente chaque année. Il serait peut-être possible d'avoir une structure pérenne, avec

du reste éventuellement des ouvrants. Les motionnaires demandent une couverture, mais des ouvrants pourraient permettre de laisser rentrer le soleil pendant la belle saison, tout en étant à l'abri quand il pleut. Il y a différentes possibilités. Le Conseil administratif reviendra avec un projet en précisant que, pour répondre à cette motion, il faut engager tels fonds et le Conseil municipal pourra alors décider un renvoi en commission pour en discuter. Aujourd'hui, faire une discussion en commission serait refaire le débat de ce soir : chacun aurait sa vision, mais les commissaires n'auraient rien de concret pour discuter, d'où la volonté non pas de fuir le débat mais d'avoir un objet sur lequel débattre.

M. Monney est surpris par la remarque de M. Gerster. Ce que les motionnaires demandent au Conseil administratif, c'est de « présenter divers projets évolutifs et si possible éco responsables » et « déterminer sur le long terme, avec la suppression des diverses locations, tant le financement du projet que les économies qui pourront être ainsi réalisées après amortissement ». Ils demandent donc l'étude complète de plusieurs projets. Que les choses soient claires : cela va coûter un certain montant à la commune. Le groupe PLR critique les frais induits par tout engagement et construction. Or, ce qu'il demande ici va coûter un certain montant. M. Monney invite le Conseil administratif, avant de lancer une offre, indique au Conseil municipal les montants nécessaires.

M. Calame souligne d'abord que, dans l'espace public, le vide n'est pas le néant. Il relève ensuite qu'il y a moult contraintes patrimoniales par rapport à la place de Sardaigne – avec la proximité de la zone de Vieux-Carouge, les arbres alentours, le parking souterrain – et légales. La recommandation que l'on pourrait faire serait, avant de lancer tout projet fantastique qui pourrait être imaginé, d'étudier la faisabilité réglementaire d'une construction sur cette place. Ce serait le premier travail à entreprendre.

M. Meyer considère qu'il est impossible même de faire des études sur des options avant d'avoir examiné les expériences qui ont été faites avec de telles structures ailleurs dans le monde. Carouge n'est certainement pas la première commune à se poser ces questions, et elle est souvent plus conservatrice que d'autres. Il semble à M. Meyer qu'il ne sert à rien de prendre des options ou même de faire une étude de faisabilité sur une question alors que l'on ne sait pas si un projet se justifie ou non. Le seul mandat qui puisse être donné au Conseil administratif, c'est de regarder les expériences qui ont été faites dans ce domaine, de voir où l'on trouve des solutions à la question de l'utilisation de l'espace public pour des activités très variées et de voir où des structures permanentes ont servi et n'ont pas servi. Ce n'est qu'à partir de là que l'on peut travailler sur des options, étudier les coûts, les réglementations, etc. Donc il faut commencer par ce avec quoi il faut commencer dans n'importe quel projet : identifier une possibilité que l'on peut ensuite poursuivre en prenant certaines options. C'est le seul mandat à donner au Conseil administratif.

M. Morex souhaite rassurer ses préopinants. Il pense que le service de l'urbanisme sait qu'il y a un parking sous la place de Sardaigne. Il pense que le service de l'entretien du domaine public sait qu'il y a des arbres le long de la place de Sardaigne – il signale du reste que la moitié de ces arbres sont sous perfusion et qu'un certain nombre d'entre eux doit être enlevé. M. Morex remarque ensuite que si, en réponse à la première invite, le Conseil administratif dit qu'il n'est pas possible de construire, les invites suivantes sont éliminées. Il enjoint les conseillers municipaux à faire confiance aux services de l'administration et au Conseil administratif. Si les services de protection du patrimoine disent qu'une couverture de la place de Sardaigne n'est pas possible, le Conseil administratif dira au Conseil municipal que ce n'est pas possible et n'ira pas à la deuxième invite.

M. Barthassat rejoint les propos de M. Morex. Il ajoute que si vraiment la gauche n'arrive pas à vivre sans une discussion en commission, le président de la commission de l'Urbanisme

peut convoquer une commission sur le sujet – il en a le droit, même si la motion a été renvoyée au Conseil administratif.

M. Gerster est un peu surpris. Il a l'impression que l'on a changé les côtés de la table, parce que d'habitude c'est plutôt de son côté que les conseillers municipaux sont des *Neinsager*, des conservateurs, etc. Ce projet fait partie du programme de campagne du PLR. Certes, il n'est pas habituel de mettre en action les programmes de campagne, tous partis confondus. Eh bien, le groupe PLR a décidé de le faire, et il commence par ce sujet. Oui, les contraintes sont nombreuses, le groupe PLR sait bien qu'on est à Carouge, qu'il y a les arbres, le parking, le Vieux-Carouge, etc. Mais de quoi de plus la commission discutera-t-elle ? Elle dira exactement ce qui vient d'être dit par les différents intervenants et qui correspond à des avis personnels basés sur des connaissances personnelles. Quand M. Gerster a commencé la politique, il était jeune architecte, tout fier, il voulait présenter son savoir à tout le monde. On lui a dit qu'il siégeait en tant qu'élu et que, s'il pouvait s'exprimer sur des éléments architecturaux, il y avait une administratif et c'était à celle-ci de faire ce travail. Le Conseil municipal donne des orientations stratégiques. Ce n'est pas lui qui va calculer le prix au m<sup>3</sup>, par exemple. M. Gerster va maintenant faire une explication de texte pour M. Monney, parce que, visiblement, ce dernier dans sa fougue a lu trop vite les invites. La première invite demande d' « étudier la possibilité de couverture par une structure légère ». Le groupe PLR demande donc une structure légère. La deuxième invite demande de « présenter divers projets » - où M. Monney lit-il que le groupe PLR souhaite un projet ficelé, avec le financement, le crédit, les pelleteuses ? – « évolutifs selon la saison » - c'est ce que M. Gerster expliquait plus tôt à M. Etienne. Le groupe PLR n'a pas écrit ces invites à la va-vite sur le coin d'une table. Il a fait des recherches. M. Gerster invite les conseillers municipaux à taper « structure légère » sur Google et ils verront de très belles choses qui pourront leur ouvrir l'esprit. Comme la patinoire ou d'autres projets, cette motion n'est pas politique. Alors oui, certains sont peut-être étonnés qu'elle vienne de ce côté-ci de la table. On peut toujours dire qu'on ne fait rien – c'est plus facile, il n'y a pas d'études à mener –, s'arrêter là, mais M. Gerster a quand même entendu certains intervenants dire qu'il s'agissait d'un beau projet. Quand il s'est relancé pour ces cinq ans, c'était avec une envie que les jeunes candidats PLR lui ont donnée (parce qu'il avoue qu'il voulait arrêter la politique) d'aller de l'avant et de présenter des projets. À nouveau, aller en commission sans avoir une base de discussion, sans savoir ce qu'il est possible de faire et ce qu'il ne pas possible de faire... Sur le plan de la législation, le Conseil administratif, après une simple étude, dira peut-être que le projet est magnifique mais que pour le réaliser, il faut répondre à telle ou telle loi. Concernant le parking souterrain, le groupe PLR a proposé une structure légère parce qu'il sait bien qu'il faut reporter les charges du haut en bas et que la structure du parking supportera peut-être certaines choses et pas d'autres. Tout ce que les intervenants ont dit, les motionnaires y ont pensé. Mais qu'est-ce qu'une séance de commission pourra apporter de plus ? Le Conseil administratif a entendu les différentes interventions et, comme il le dit souvent, a pris note des directions données par chacun. Ce n'est qu'ensuite qu'une commission sera convoquée. M. Prod'hom peut bien sûr convoquer une commission. Du reste, le Conseil municipal peut même demander immédiatement une commission puisque, pour ceux qui lisent le règlement, il est possible à tout moment de demander le renvoi en commission même pendant la discussion immédiate.

Pour faire avancer le débat qui tourne un peu en rond, Mme Lammar rappelle à certains et donne l'information à d'autres que, l'année dernière, un crédit a été voté par le Conseil municipal pour deux appels d'offres, l'un pour l'agrandissement du parking de Sardaigne et Vibert et l'autre pour l'aménagement urbain (donc extérieur) du secteur Vibert, Promenades et Sardaigne. Elle propose ce soir au Conseil municipal d'intégrer cette problématique dans les études qui vont être menées dans le cadre de l'aménagement urbain du secteur Vibert, Promenades et Sardaigne. Mais en procédant de la sorte, le Conseil administratif ne pourra



évidemment pas donner une réponse à la motion dans les deux mois, comme le règlement le prévoit. À ce titre, il aurait peut-être mieux valu faire un postulat qu'une motion.

Mme Molinari remarque à l'attention de M. Gerster, qui parle en long et en large du respect du règlement, que le Conseil municipal en est au stade des recommandations au Conseil administratif, et non plus au stade du débat sur le renvoi ou non en commission. Il conviendrait donc de s'en tenir à ces recommandations. Par ailleurs, pour rassurer tout le monde, il ne s'agit pas de refuser ce projet et d'être des *Neinsager*. Il s'agit de savoir quelle orientation donner à ce projet pour qu'il soit mieux travailler et surtout qu'il soit moins cher à l'étude.

M. Monney ne souhaite pas faire de ping-pong ce soir, mais la motion parle tout de même de financement, dans la troisième invite que M. Gerster a oublié d'évoquer plus tôt. La troisième invite mentionne bien le financement, les économies à réaliser et les amortissements. La motion parle donc effectivement d'un projet ficelé.

La question de M. Barro a été abordée par Mme Lammar. Il s'agissait de savoir si une synergie pouvait être trouvée avec l'étude en cours.

Puisque le Conseil municipal en est aux recommandations au Conseil administratif et à l'explication de texte, M. Calame est surpris par un point, sur lequel le Conseil administratif devrait aussi s'interroger. Il s'agit de « la tenue des marchés du samedi matin et du jeudi soir qui pourraient être un marché couvert ». S'il comprend bien ce qui est inscrit dans la motion, il faudra étudier, dans les « pré-études », l'hypothèse du déplacement du marché de la place du Marché à la place de Sardaigne.

M. Gerster souligne que le Conseil municipal en est à la discussion immédiate, non pas aux recommandations au Conseil administratif, et peut donc discuter, parler, débattre, conformément au règlement. Quant à la dernière remarque de M. Monney, visiblement M. Gerster n'a pas fait son explication de texte jusqu'au bout parce qu'il n'a pas parlé de la dernière phrase qui précise bien « avec la suppression des diverses locations ». Il ne s'agit donc pas du tout d'un projet ficelé. Puis M. Gerster demande une suspension de séance.

Le Président constate que la demande de M. Gerster est soutenue et suspend la séance cinq minutes.

M. Gerster bénit le jour où des politiciens ont osé faire quelque chose d'extrême, c'est-à-dire autoriser les dames à être élues en politique car la proposition de Mme le Maire est des plus consensuelle et parfaite. Le groupe PLR ne peut que s'incliner devant une telle proposition et transformer sa motion en postulat lequel, comme le Président le lui a fait remarquer en aparté, demande d'étudier un sujet. Plus tôt, M. Gerster a osé mettre en doute les compétences du Président et il en est désolé, il voit qu'elles sont supérieures aux siennes parce que lui-même n'a jamais compris à quoi servait un postulat – ce soir il le sait. Le groupe PLR propose donc la transformation de la motion en postulat. Et de ce fait, bien entendu, puisqu'il accepte que le projet suive les études dont les crédits ont déjà été votés, il ne demande pas une réponse dans les quatre mois.

Le Président donne lecture de l'art. 34 du règlement : « La transformation du projet de motion en projet de postulat est traitée comme un amendement au sens de l'article 59 du présent règlement. » Elle doit donc être votée.

**La transformation de la motion en postulat est acceptée à l'unanimité.**

**Le postulat est accepté à l'unanimité.**

Le Président confirme à M. Gerster que le Conseil municipal vient de voter le renvoi du postulat au Conseil administratif.

**9. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

**10. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

**11. PETITIONS**

**1. Pétition 001-2015 R : Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée**

Cette pétition a été prise en considération le 24 septembre 2015 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 15 octobre 2015 et le rapport a été établi par M. Maulini, lequel n'a rien à ajouter à son rapport.

La pétition a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes et renvoyée au Conseil administratif pour étude.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**La pétition est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité.**

**2. Pétition 002-2015 R : Pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne**

Cette pétition a été prise en considération le 24 septembre 2015 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 15 octobre 2015 et le rapport a été établi par M. Maulini, lequel n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a adopté la pétition à l'unanimité des personnes présentes. M. Maulini a précisé dans son rapport qu'un projet de motion sera rédigé pour compléter la problématique, tandis que le procès-verbaliste a mentionné de manière plus floue qu'un projet de motion a été évoqué.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gerster avance sur des œufs mais, puisque les sages de la commission des Pétitions ont décidé que la demande était fondée, et vu l'excellente présentation qui a été faite par les pétitionnaires et qu'il faut relever car il est rare que des pétitionnaires viennent avec des documents de cette qualité, ce serait peut-être le moment de suggérer au président de la commission de l'Urbanisme de mettre cet objet à l'ordre du jour d'une séance, comme le règlement l'y autorise, pour que les commissaires discutent du sujet et fassent éventuellement des recommandations au Conseil administratif.

M. Morex rejoint les propos de son préopinant. Néanmoins, il faudrait qu'une motion soit déposée pour qu'elle puisse être traitée dans cette commission.

M. Mutzenberg se demande s'il ne vaut pas mieux avoir un texte qui oriente le débat dans la commission. En effet, de quoi la commission va-t-elle parler ? Des espaces partagés et de la vision à avoir de ces espaces partagés ? Ou uniquement d'un accent à mettre sur la réglementation et la prévention ? Il comprend l'approche proposée par M. Gerster mais, à son sens, il faut pouvoir travailler sur une motion qui cadre le débat et qui sera renvoyée dans la commission que le Conseil municipal jugera appropriée.

Mme Molinari ne fait pas partie de la commission des Pétitions. À la lecture du procès-verbal, elle a constaté qu'effectivement, quelques éléments créent un peu de confusion : il y a eu un vote sur des principes qui demandaient de faire respecter des règlements, en même temps l'on parle d'une motion qui n'a cependant pas été particulièrement définie. Il semblerait opportun d'en discuter en commission de l'Urbanisme, d'autant plus que presque aucune des questions qui avaient été évoquées dans le tour de pré-consultation n'ont été traitées en commission des Pétitions. Il s'agissait de questions qui mettaient en relation les demandes des pétitionnaires avec les questions plus générales d'aménagement et de mobilité, par exemple la question de la voie verte, la demande d'un bilan des campagnes de sensibilisation, la demande d'inviter des associations de quartier ainsi que PRO VELO (Mme Molinari espère qu'elles seront invitées dans la commission à venir). La commission de l'Urbanisme sera l'occasion d'avoir un débat plus fouillé, en partant de ce qui a déjà été discuté. À la demande du Président, Mme Molinari précise qu'elle pense effectivement qu'un renvoi en commission de l'Urbanisme serait une bonne idée.

Mme Hiltpold souhaite essayer de recadrer le débat et redire ce qu'elle a dit en commission, pour ceux qui n'y étaient pas. D'un côté, il y a une pétition qui demande deux choses : que la commune fasse une campagne de sensibilisation et qu'elle fasse respecter les dispositions légales. Il a été décidé d'auditionner les pétitionnaires uniquement, et non pas les associations de quartier, l'association PRO VELO ou les associations qui défendent les personnes handicapées parce que cela n'aurait pas permis de répondre à cette pétition, c'est-à-dire de décider si oui ou non la commune veut une campagne de sensibilisation et si oui ou non elle veut faire appliquer les dispositions légales. Si le Conseil municipal veut discuter au-delà de ce que demande la pétition, ce qui est tout à fait possible, il a été suggéré de le faire lors d'une autre séance de la commission des Pétitions, dont les membres ont déjà pu discuter avec les pétitionnaires et discuter entre eux sur le sujet. L'idée est donc soit que le Conseil municipal dépose une motion demandant qu'une commission soit réunie et cadrant, comme l'a dit M. Mutzenberg, le débat, soit que le président de la commission des Pétitions convoque une commission pour poursuivre le débat, ce qui n'empêche pas que cette pétition puisse déjà être acceptée par le Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif.

M. Voignier ajoute que la commission, à l'unanimité, a demandé que les deux invites de la pétition soient suivies par le Conseil administratif. En effet, tous les commissaires ont été sensibles à ces deux invites, c'est-à-dire la campagne de sensibilisation et des contrôles par la police municipale pour que les dispositions légales et réglementaires en vigueur soient respectées. La commission a du reste été informée que la police municipale avait déjà mis en œuvre certaines actions, que la campagne de sensibilisation avait été menée à certains endroits. Durant les débats de la commission des Pétitions, des intervenants ont effectivement souhaité auditionner des personnes à mobilité réduite, ATE, etc., et ont aussi pris la parole pour demander des études sur la possibilité de fermer certains endroits pour empêcher l'accès aux vélos ou pour demander des pistes cyclables, etc. M. Voignier invite donc le président soit de la commission des Pétitions soit de la commission de l'Urbanisme à convoquer assez rapidement une séance, sans attendre une motion parce que tous les

éléments figurent déjà dans le rapport de la commission des Pétitions. Il pense que la commission de l'Urbanisme serait le lieu adéquat – les membres de la commission des Pétitions peuvent assister à la commission de l'Urbanisme puisque tout conseiller municipal peut assister à n'importe quelle commission.

M. Prod'hom relève que, dans le futur, la voie verte remaniera tout le secteur de manière considérable. Il soutient la proposition de M. Gerster, c'est-à-dire le renvoi en commission de l'Urbanisme pour envisager le futur développement, qui n'est pas si lointain puisque la voie verte va arriver relativement rapidement, et regarder les mesures qui pourraient être prises, notamment les liaisons avec la ville de Genève (à cet égard, les pistes cyclables ne sont pas tout à fait dans la même position sur les deux communes, ce qui est dommage pour la continuité qui, selon M. Prod'hom, est meilleure en ville de Genève). M. Prod'hom soutient donc le renvoi en commission de l'Urbanisme. Le nécessaire sera fait pour que cette commission soit convoquée rapidement.

M. Walder rappelle que le projet de réaménagement de la route de Veyrier, qui implique entre autres une piste cyclable en site propre ainsi qu'un élargissement du trottoir, sera traité en commission. Ce projet aura des conséquences sur l'utilisation de la promenade des Orpailleurs. M. Walder souhaite inviter la commission à mener la discussion dans ce cadre. Il y a aussi le projet de la voie verte d'agglomération, dont le Conseil municipal a voté le crédit d'étude et qui reviendra prochainement en crédit de réalisation. Mais M. Walder encourage le Conseil municipal à ne pas multiplier les commissions, parce qu'un planning est en place et que s'il faut agender une séance de la commission de l'Urbanisme pour traiter du sujet, ce ne sera probablement pas possible avant février ou mars, soit après que le Conseil municipal aura voté des aménagements cruciaux pour le secteur, ce qui serait un peu contre-productif. Il l'invite également à ne pas traiter des mêmes sujets dans plusieurs commissions différentes. Il réitère donc sa proposition, puisque l'ensemble du secteur sera discuté dans le cadre du projet de réaménagement de la route de Veyrier, d'ouvrir la discussion lors de la commission de l'Urbanisme qui traitera ce projet, quitte à convoquer une deuxième séance si nécessaire, et ce que le Conseil municipal renvoie ou non la pétition au Conseil administratif. En d'autres termes, il s'agit d'aborder la question des cyclistes et de la répartition des modes de transport dans le secteur dans le cadre du crédit de réalisation du réaménagement de la route de Veyrier.

Après avoir entendu les uns et les autres, M. Morex pense qu'il faut distinguer, d'une part, la pétition en elle-même et ses invites et, d'autre part, les futurs aménagements. Il propose que la pétition soit renvoyée au Conseil administratif, ce qui n'empêche pas de convoquer une commission pour traiter des futurs aménagements, notamment la voie verte. Les pétitionnaires n'ont pas à attendre le mois de février, comme vient de l'évoquer M. Walder, pour que des mesures soient prises contre les incivilités qui sont commises par certains usagers de la chaussée ou des trottoirs. M. Morex propose donc de renvoyer la pétition au Conseil administratif et de convoquer une commission pour traiter des sujets plus globaux tels que la voie verte, les aménagements de différentes rues, etc.

M. Baertschi abonde dans le sens de son préopinant. Il pense qu'il convient effectivement de procéder de la sorte. Sans revenir sur le contenu de la pétition, il souhaite relever qu'aujourd'hui, des cyclistes roulent comme des fous sur des vélos électriques – l'autre jour, il en a vu un rouler à 45 km/h. Et l'on voit même maintenant des scooters rouler sur les Promenades. Il faut mettre un terme au plus vite à cet enchaînement. Les pétitionnaires ont eu la sagesse d'évoquer la possibilité d'avoir des cheminements cyclistes aussi, ils ont dit qu'ils n'étaient pas contre les cyclistes. Mais il faut sécuriser les piétons. Par ailleurs, M. Baertschi l'a vérifié, le plan directeur des chemins pour piétons adopté par le Conseil d'Etat le 13 décembre 2004 comprend toute la promenade des Orpailleurs. Il s'agit donc d'un chemin pour piétons et M. Baertschi ne comprend pas qu'on ait laissé la situation dégénérer

de la sorte. Aux Promenades se pose le même problème, alors qu'il est possible d'y faire des pistes cyclables. M. Baertschi souligne que, sur le site Internet consacré aux chemins pour piétons, l'on insiste beaucoup sur la notion de sécurité. Il faut réagir. Certains ont parlé de cycloterrorisme. M. Baertschi ne veut pas refaire le débat ce soir, mais il adhère pleinement à la proposition de M. Morex.

Mme Molinari pense comme M. Morex qu'il y a deux choses distinctes. En effet, la pétition demande une campagne de sensibilisation et le respect des dispositions légales. Personnellement, Mme Molinari est mal à l'aise face à cette deuxième demande, non pas parce qu'elle est contre le respect des dispositions légales, mais parce que les avis de droit divergent sur la notion de chemin piétonnier – c'était du reste un des éléments qui était ressorti dans le tour de pré-consultation et qui n'a malheureusement pas été analysé en commission. Peut-on ou non autoriser des cyclistes à rouler sur un chemin piétonnier ? Les doctrines sont très différentes sur le sujet et il faudra discuter de cet aspect. Ce qui gêne profondément Mme Molinari, c'est cet amalgame entre des personnes qui se comportent de manière tout à fait inadéquate, irrespectueuse et dangereuse et par exemple les dizaines de familles qui prennent le chemin des Orpailleurs et la promenade qui longe l'Arve pour se rendre aux deux crèches dans ce périmètre, la crèche du Val d'Arve et la crèche du Clos de la Fonderie. Aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative sécurisée pour ces personnes qui se déplacent en vélo pour amener et aller chercher les enfants à la crèche. Ce serait vraiment un problème si l'on appliquait de manière stricte et rigide la demande de faire respecter les dispositions légales. Mme Molinari est prête à appuyer cette demande, mais dans la mesure où l'on n'interdit pas à ces personnes d'utiliser ce trajet. C'est vrai, un aménagement sera réalisé sur la route de Veyrier si le crédit de réalisation est voté, mais il ne sera réalisé que dans deux ou trois ans. Mme Molinari invite les conseillers municipaux à essayer de se rendre en vélo avec un enfant sur le siège arrière à la crèche du Val d'Arve ou du Clos de la Fonderie en passant par Cardinal-Mermillod et la route de Veyrier – c'est vraiment dangereux. Il ne faut donc pas tout mélanger, raison pour laquelle Mme Molinari a des réticences sur la deuxième demande de la pétition. Elle propose de préciser que ce point vise les personnes qui se comportent de manière inadéquate et dangereuse vis-à-vis des piétons, parce que finalement, ce que demandent les pétitionnaires, c'est d'être respectés dans les zones où les piétons sont prioritaires.

M. Mutzenberg apporte premièrement un bémol aux propos de M. Walder concernant la commission qui pourrait aborder la question de la route de Veyrier et du chemin des Orpailleurs. Les questions qui ont été posées durant la commission étaient bien plus larges que la seule question du chemin des Orpailleurs. La commission a abordé aussi les Promenades, ou encore la place de l'Octroi où la cohabitation entre les cyclistes et les piétons pose problème. Il faut vraiment avoir une vision globale et aborder toutes les questions. Deuxièmement, il rejoint en partie les propos de Mme Molinari : comme le montre clairement le PV de la commission, il y a pour le moins une certaine confusion sur la possibilité ou non pour les vélos d'accéder au chemin des Orpailleurs. À certains endroits, il est très clairement indiqué que les cyclistes ne peuvent pas y accéder, mais à d'autres endroits, notamment les chemins privés, ce n'est pas clair. Mme Lorenz l'a dit, il y a un manque de clarté. M. Mutzenberg peut entendre les arguments avancés par les pétitionnaires, il a trouvé que le débat avait été courtois et de très bonne tenue, mais le point qui demande le respect des dispositions légales en vigueur va inévitablement conduire à des confusions, à des conflits. Il est urgent de régler de manière claire le statut de ce chemin. Une étude sur la façon d'autoriser formellement l'espace partagé sur ce chemin pourra clarifier la situation. Ce qui est en vigueur actuellement n'est pas clair, comme l'ont dit Mme Lorenz et, dans une moindre mesure, la police municipale.

M. Walder abonde dans le sens de M. Mutzenberg : la délibération sur la route de Veyrier n'abordera pas toutes les questions d'aménagement du territoire – ce serait un peu lourd.

Par contre, il l'informe que, lors de la dernière Toutes commissions réunies qui a traité de la stratégie d'aménagement Carouge sud, il a été demandé qu'une Toutes commissions réunies soit convoquée le plus rapidement possible, à laquelle seront invités M. Luc Barthassat et les services de l'Etat. Il rappelle que la stratégie et le plan directeur de mobilité douce n'est pas avant tout un plan communal, mais un plan cantonal. Par exemple, la possibilité pour les vélos de passer sur les voies de tram ne dépend pas de la commune mais de décisions cantonales. Il serait important de pouvoir aborder le plan directeur de la mobilité douce avec ceux qui valident ou non les plans. M. Walder propose donc que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la Toutes commissions réunies à laquelle sera invité M. Luc Barthassat.

M. Gerster croit qu'il faut effectivement voter la pétition et traiter tout le reste séparément. Et il voit mal comment la proposition de Mme Molinari pourrait être mise en œuvre. Comment la police municipale fera-t-elle la différence entre un cycliste qui amène son enfant à la crèche et un autre cycliste ? Parce que s'il suffit d'avoir un siège enfant sur son vélo pour ne pas se faire amender, tout le monde va en mettre un. Il y a une loi, il faut l'appliquer. Quand M. Gerster a fondé sa famille, il habitait à l'autre bout de Carouge et allait à pied avec le pousse-pousse jusqu'à la crèche de Pinchat, puis il redescendait en vélo parce qu'il avait laissé son vélo là-haut. Dans la vie, chacun fait ses choix. Il faut voter maintenant – il a même envie de faire une motion d'ordre mais il ne la fera pas. Le Conseil municipal a assez débattu, qu'il renvoie la pétition au Conseil administratif et que tout ce qui a été dit par ailleurs soit traité dans une commission ad hoc.

M. Scheidegger signale à l'attention de Mme Molinari que, s'il salue l'effort que font ces dames d'aller à vélo, elles peuvent cependant pousser leur vélo dans la zone piétonne. Il ne faut pas commencer à faire des exceptions.

M. Baertschi abonde dans ce sens. On ne va pas commencer à faire des dérogations à une loi fédérale. Il a été proposé de créer une piste cyclable au passage des Tireurs de Sable, ce serait un bon compromis. Et l'on peut aussi amener ses enfants à pied à l'école. M. Baertschi voit tous les jours des personnes amener leurs enfants à l'école sur des vélos électriques. Il est donc aussi possible de rouler à 45 km/h avec un siège enfant sur son porte-bagage.

Mme Molinari a bien lu le PV. Il est clairement dit qu'il ne s'agit pas d'une pétition contre les vélos en général, mais d'une pétition pour sécuriser les piétons, ce qu'elle soutient à 100%. Si maintenant on vient lui dire qu'on n'aurait plus le droit d'utiliser un chemin sécurisé pour amener des enfants à vélo à une crèche, qui du reste se trouve très loin pour des personnes qui viennent par exemple depuis les Noirettes, elle trouve cela grave. Le respect devient difficile quand on crée des groupes séparés et qu'on les monte les uns contre les autres. Pour répondre à M. Gerster, qui se demande comment différencier les usagers, elle remarque que les voitures qui roulent trop vite sont détectées par un radar. Un policier pourrait être sur place et contrôler la vitesse des vélos. Elle vit là-bas et elle voit même des vélomoteurs et des motos passer par ce chemin. Ce n'est pas normal. De même, elle voit des personnes ne pas tenir en laisse leur chien qui saute sur des enfants. Effectivement, il faudrait des contrôles plus stricts. Mais il faut faire en sorte que la coexistence entre les gens de bonne volonté puisse être harmonieuse. On est ici en train de créer des ségrégations très contreproductives, et dangereuses pour les enfants et les parents qui se rendent en vélo à ces crèches. Dire que l'on peut amener à pied des enfants qui ont entre 0 et 4 ans à pied, quand on sait où se trouve la crèche du Val d'Arve, ce n'est vraiment pas une proposition très sérieuse.

Puisque certains se réfèrent toujours au règlement et aux lois, Mme Marti rappelle à ceux qui proposent d'amener les enfants à pied plutôt qu'à vélo – et c'est la droite qui se réclame

souvent du libre choix du mode de transport – que l'on ne demande pas aux automobilistes de pousser leur voiture pour amener leurs enfants à l'école. De nombreux parents amènent leurs enfants à l'école en voiture. Elle souhaite que l'on puisse, comme l'a dit Mme Molinari, apprendre à vivre tous ensemble et trouver les meilleurs moyens pour donner de l'espace à un mode de transport qui, jusqu'à présent, est le dernier servi. On continue à faire des voiries sans prévoir un espace pour les cyclistes alors même que le libre choix du mode de transport suppose que les différents modes de transport – piétons, vélos ou voitures – doivent avoir leur espace propre. À l'heure actuelle, les cyclistes sont les derniers servis. Mme Marti souhaite que l'on n'entende pas autour de cette table dire que les personnes n'ont qu'à aller à pied et pousser leur vélo.

Le Président signale ensuite à Mme Molinari, qui aurait souhaité présenter un amendement, qu'il n'est pas possible d'amender une pétition, laquelle est à prendre ou à laisser.

Mme Molinari souhaite encore répondre à M. Scheidegger, selon lequel il s'agit d'une zone piétonne. Non, ce n'est pas une zone piétonne. Actuellement, la signalétique qui justifierait qu'il s'agit d'une zone piétonne n'est pas en place. Une zone piétonne nécessite des panneaux qui ne sont pas installés aujourd'hui. Mme Molinari sera la première cycliste avec un enfant sur son vélo à être ravie qu'on lui donne une amende pour faire opposition. Elle pense qu'elle aurait toutes les chances de gagner devant un tribunal.

Le Président met la pétition aux voix.

**La pétition est acceptée par 24 oui, 5 non et 2 abstentions.**

*[Les voix doivent être recomptées à trois fois.]*

Que l'on permette à M. Morex cette boutade. Il invite le Président à insister auprès du Conseil administratif pour que le vote électronique soit installé dans cette salle.

M. Meyer a peut-être tort, mais il lui semblait que le Conseil municipal voulait décider deux choses, d'une part le renvoi de la pétition au Conseil administratif et, d'autre part, une discussion à la commission de l'Urbanisme sur les éléments mentionnés notamment dans le procès-verbal de la séance de la commission des Pétitions.

Le Président rappelle que, selon le règlement, le président peut convoquer sa commission à la demande de 3 commissaires, d'un membre du conseil administratif ou du bureau. Il ajoute que la commission de l'Urbanisme se réunit très régulièrement. Ce point pourrait être intégré à l'ordre du jour d'une séance déjà prévue.

M. Meyer souligne qu'il ne faut simplement pas l'oublier.

## **12. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

#### Réponse de Mme Lammar à la proposition de Mme Marti de projeter les films CinéCivic lors de la soirée des 18 ans

Le résultat du concours CinéCivic de cette année a été donné il y a quelques jours. Le rendu est excellent, comme les années précédentes. Le Conseil administratif est en contact avec la chancellerie pour qu'à la prochaine soirée des 18 ans, la projection des films CinéCivic soit

proposée comme animation, avec une présentation des organisateurs voire, selon leurs disponibilités, des jeunes qui viennent présenter leur film.

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi concernant la date du préavis émis par le Conseil municipal sur le PLQ des Moraines

Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015, demandant de quand date le préavis communal par rapport au Plan localisé de quartier n° 29'775-544, situé en bordure du chemin de Pinchat au lieu-dit "Les Moraines", nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- En date du 20 octobre 2011, le Conseil municipal a préavisé favorablement ce PLQ par la délibération n° 20A-2011, avec 27 oui et une abstention ;
- Le projet avait préalablement été présenté à la Commission d'urbanisme du Conseil municipal du 12 avril 2011
- En date du 21 juin 2012, le Conseil municipal a annulé la délibération 20A-2011 et préavisé à nouveau favorablement ce PLQ par la délibération n° 36-2012, cette fois à l'unanimité. Ceci s'explique par le fait qu'à la demande du DCTI, la première délibération a dû être annulée car votée à la fin de l'enquête publique, mais avant la synthèse des observations opérée par le DCTI et avant que le DCTI ne transmette à l'issue de celle-ci le PLQ pour approbation par le Conseil municipal.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

M. Baertschi remercie M. Walder de sa réponse. Sa question était aussi motivée par le fait qu'entre l'Etat et la commune, il y a toujours un jeu de ping-pong sur le nombre d'étages et le gabarit.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Zuber concernant les bacs à sable

Les bacs à sable permettent de stimuler la créativité et l'imagination de l'enfant. Favorisant la manipulation et le développement de la préhension, ils font partie, en toute saison, des incontournables des enfants, c'est un fait.

La Ville de Carouge possède une expérience concrète, puisqu'un certain nombre de ses installations existent déjà dans les crèches situées sur le territoire communal.

Un problème se pose cependant lorsque les carrés de sable sont installés sur le domaine public et accessible à tous, notamment dans un périmètre résolument urbain comme celui de Carouge. En effet, certains habitants du royaume animal pourront méprendre pour une litière ce qui devrait être, dans les faits, l'environnement de jeu idéal pour un enfant. Les chats, les chiens pourront faire du bac à sable leurs propres toilettes. Cet état de fait nécessiterait un contrôle et un nettoyage très régulier, voire quotidien en fonction de l'emplacement de ces lieux, sans pour autant limiter le risque sanitaire, puisque ces excréments véhiculent des parasites invisibles qui représentent un risque d'infection grave, en particulier pour les enfants.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'envisageons pas aujourd'hui de généraliser l'implantation de bacs à sable sur le domaine public.



Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Marti concernant les balayeurs qui passent dans le secteur des tours tous les jours, même le dimanche, tôt

Nous avons à nouveau sensibilisé les chauffeurs de balayeur au bruit qu'ils occasionnent.

Depuis cet été, le boulevard des Promenades n'est plus balayé le week-end à l'exception de l'emplacement situé devant la poste de Carouge et de la fontaine.

Le planning de balayage du week-end est en cours de révision et nous tiendrons compte dans la mesure du possible de votre demande.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Besse « Doit-on attendre qu'un drame survienne sur le passage pour piétons qui se situe place d'Armes, dans le prolongement de la rue Caroline ? »

Après avoir identifié précisément avec Mme Besse l'endroit du problème, mes services m'indiquent qu'il s'agit de l'îlot situé au nord du passage piéton traversant la rue Jacques-Dalphin, au droit de la façade pignon de l'immeuble sis au N°9 de la rue des Pervenches.

La borne striée jaune et noire en tête d'îlot médian est placée sur un socle en béton, lui-même posé sur l'îlot à proprement parler. La borne a été rehaussée afin d'empêcher les automobilistes de couper le virage, mettant ainsi en danger les piétons traversant le passage derrière l'îlot.

Il résulte effectivement de ce rehaussement que les automobilistes qui ne prennent toujours pas le virage de façon assez large percutent l'îlot pour échouer sur le socle en béton de la borne. La sécurité des piétons est bien assurée mais les dégâts matériels pour les automobilistes sont conséquents.

Il est possible qu'un effet visuel dû au mauvais contraste entre la couleur de la chaussée, celle du bord de l'îlot et celle du socle en béton n'aide actuellement pas les automobilistes inattentifs à bien percevoir l'obstacle lorsqu'ils tournent à gauche dans le virage en venant de la place d'Armes.

Pour pallier cet effet visuel, les services communaux ont placé des catadioptrés le long de la bordure inférieure de l'îlot.

A moyen terme, un réaménagement voire un déplacement de cette traversée piétonne sera étudié dans le cadre de la fermeture définitive de la rue des Pervenches. Après qu'elle ait été interdite à la circulation depuis le début du chantier Montfalcon-Grosselin, le Conseil administratif a sollicité sa fermeture définitive en raison des activités parascolaires qui prendront bientôt place dans le nouveau bâtiment communal.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Haymoz concernant le fleurissement des pieds des arbres à la rue Caroline

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que nous souhaitons fleurir le pied des arbres, et que c'est une excellente idée que nous soutenons.

Pour cela, une réflexion est menée sur les plantations possibles au pied des arbres.

Notre volonté est de répondre aux contraintes environnementales actuelles, notamment en termes d'arrosage, étant entendu que ces plantations ont tendance à affaiblir les arbres, surtout en période de pénurie d'eau.

Aussi, pour répondre à cette problématique, nous recherchons dans le cadre de cette étude, les plantes les moins gourmandes en eau et qui s'adaptent le mieux possible en milieu

urbain. Ainsi, nous effectuerons des tests en 2016 avant de nous lancer éventuellement dans une généralisation, hors du Vieux-Carouge.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Molinari qui s'inquiétait de la fermeture du parc des Moraines

L'accès au parc des Moraines depuis la rue de Veyrier était possible jusqu'à récemment en vertu d'une servitude de passage à travers la propriété privée de Mme Tachon. En vue de garantir des jours à la crèche communale qui sera réalisée dans une partie du rez-de-chaussée du futur immeuble de M. Degaudenzi, les dépôts existant en limite de propriété dans la parcelle de Mme Tachon seront démolis. Pour les remplacer, une construction nouvelle a été érigée de l'autre côté de la parcelle Tachon. Pendant ce chantier et la réorganisation des dépôts, il a fallu condamner pour des raisons de sécurité l'accès au travers de la parcelle Tachon. Depuis, le passage a été restitué.

Cependant, dès le début de l'année 2016, l'accès au petit parc sera à nouveau condamné pour environ 18 mois, en raison du chantier qui va en occuper une bonne partie. Pour rappel, le parking dont une trentaine de places appartiendra à la Commune déborde de l'emprise du bâtiment du côté du parc et accueille sur sa dalle supérieure le futur jardin de la crèche.

Après les travaux, l'accès au parc sera restitué et nettement amélioré, sur le fonds de M. Degaudenzi, grevé d'une servitude de passage au profit de la Commune.

Par ailleurs il faut relever que le parc est cédé gratuitement à la Commune par M. Degaudenzi.

Réponse de Mme Hiltbold à la question orale de M. Meyer qui demandait, par rapport aux bruits des fêtes, s'il était possible d'équiper les agents de police municipale de décibelmètres

Renseignements pris, ces appareils sont très coûteux et ne sont pas aisés à manipuler. Ceux qui les manipulent sont en principe soit les gendarmes de la police cantonale, soit des collaborateurs du SABRA. Il est possible de demander au SABRA d'intervenir, mais il faut le prévoir à l'avance, ce qui est envisageable en cas de manifestations récurrentes et régulièrement bruyantes. Par ailleurs, il est possible d'exiger, dans le cadre de l'octroi des autorisations pour les manifestations, que les limites légales soient en tous les cas respectées. S'il semble que les limites légales ne sont pas respectées, il est toujours possible d'intervenir, mais sans moyen de preuve et plutôt au bon vouloir des organisateurs de la manifestation. Cela peut néanmoins avoir un effet pour la manifestation suivante. Il serait aussi éventuellement possible de mettre des limiteurs de bruits dans les appareils, mais ils ne sont pas simples à installer. En cas d'intervention du SABRA, la commune ne saura qu'après-coup si les décibels autorisés sont dépassés mais elle pourra amender, ce qui aura un effet pour la fois suivante.

**Nouvelles questions des conseillers municipaux**

Questions écrites

M. Bocquet : Circulation et stationnement dans le périmètre des tours

Des véhicules viennent quotidiennement se parquer durant plusieurs heures devant l'entreprise Aprotect. Certains jours, jusqu'à quinze voitures sont parquées bien que les cases aient été effacées suite à la suppression des emplacements de stationnement. De plus, deux seuils de ralentissement installés de part et d'autre de la cinquième tour, bâtiment

parallèle à la poste, ont été enlevés. Ce trafic traversant un chemin piétonnier emprunté par les enfants se rendant à l'école met en danger leur sécurité.

Un problème similaire existe sur l'esplanade des fontaines : des véhicules deux-roues y circulent à vive allure et y stationnent régulièrement.

Pourquoi la police municipale n'intervient-elle pas afin de faire cesser cette situation dangereuse qui perdure depuis plusieurs années ?

Il est à relever que deux questions fort semblables concernant la même problématique ont déjà été posées en février 2013 et janvier 2014 par les conseillers municipaux Jean-Jacques Gerster et Alain Voignier.

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

#### Groupe PLR : Dépôt de tracts communaux sur les pare-brise

Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2015, Madame Lammar a rappelé dans le cadre de la campagne pour les élections municipales « qu'il est interdit de déposer des tracts sur les pare-brise, notamment en raison des frais de voirie que cela génère. Les personnes prises en flagrant délit de dépôt de tracts par la police municipale sont passibles d'une amende. » Cette intervention a été complétée par une réponse écrite lors de la séance du 30 avril 2015 qui soulignait qu' « on sait que l'immense majorité [des tracts déposés sur les pare-brise] finit sur la chaussée. »

Malgré cela, le 29 août dernier, des tracts officiels de la commune ont été déposés sur les voitures parkées le long de la route du Marché afin d'annoncer triomphalement l'ouverture des travaux pour la zone piétonne.

Bien que nous comprenions le souhait des magistrats en charge de l'urbanisme et de la communication, respectivement M. Walder et Mme Lammar, de faire la promotion d'une zone piétonne qui, depuis sa création, reste désespérément vide, nous sommes toutefois étonnés qu'ils utilisent pour cela des moyens illégaux, d'autant plus que cette interdiction avait été rappelée par leurs soins encore récemment.

Ainsi, nous souhaitons savoir :

- Qui a ordonné la distribution de ces flyers ?
- Qui a effectué le dépôt sur les pare-brise ?
- La police municipale a-t-elle amendé ces personnes ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

#### Questions orales

##### Mme Decnaeck : Un passeport mouvements pour les aînés

Mme Decnaeck rappelle que la motion 048-A « Gratuité des activités sportives pour les aînés » a été déposée le 15 septembre 2014 au Conseil municipal, renvoyée en commission où elle a été traitée, puis approuvée par 22 oui, 1 non et 0 abstention. Cette motion est-elle tombée aux oubliettes ou va-t-elle être traitée un jour par le Conseil administratif ?

Mme Hiltpold répond que cette motion n'est pas tombée aux oubliettes. Le service des affaires sociales y travaille. Mais comme beaucoup de choses sont en cours au service des affaires sociales, le Conseil administratif ne viendra pas demain avec un projet.

Mme Decnaeck : Pourrait-on installer des boîtes d'échange dans Carouge ?

Mme Decnaeck souhaite tout d'abord préciser, parce qu'on lui a déjà fait la remarque, qu'il ne s'agit pas de boîtes d'échangisme. Ce sont des boîtes d'échange entre voisins. La commune de Veyrier en a récemment installé trois, sauf erreur. Le principe des boîtes d'échange est simple : les habitants sont invités à déposer dans des boîtes qui ressemblent à des caissettes à journaux des livres, des CD, des DVD, des jouets, enfin toutes sortes d'objets qui pourraient ravir un voisin ou un passant. Les boîtes d'échange entre voisins permettent de donner des objets dont on n'a plus l'usage, ce qui évite de les jeter, de les détruire. Ainsi, ces objets entament un second cycle de vie. On peut se servir librement dans les boîtes et y prendre tout ce qui nous fait plaisir ou qui pourrait nous être utile. Cette initiative permet d'innover en matière de lien social. Elle s'inscrit dans une mesure concrète de sensibilisation à l'écologie, toutes générations confondues. Le concept a été lancé à Genève fin 2012 par l'association Tako – c'est aussi cette association qui a initié le projet des pianos en libre-service. Depuis, environ quarante boîtes d'échange entre voisins ont été installées avec succès dans toute la Suisse romande. Pourquoi pas à Carouge ?

Mme Hiltpold trouve cette idée intéressante, que le Conseil administratif examinera. Il faut aussi étudier les conséquences que l'installation de ces boîtes d'échange pourrait engendrer et voir si elles ne doivent pas être installées à la suite d'une action citoyenne.

Mme Decnaeck précise que l'on trouve sur le site Interne de l'association Tako des explications sur la manière de fabriquer ces boîtes, qui ne coûtent rien. Il faut juste en mettre dans des quartiers bien ciblés.

M. Monney : Zone piétonne à la place du Marché

M. Monney trouve cette merveilleuse zone piétonne un peu triste en cette période hivernale. Il demande si le Conseil administratif pourrait envisager, dans la mesure du possible et surtout en fonction des disponibilités financières de la commune, de « meubler » cette zone piétonne, en y prévoyant éventuellement des aménagements éphémères pendant les fêtes de fin d'année.

M. Walder répond que le Conseil administratif est déjà en train d'envisager cette possibilité. Il précise qu'il ne faut pas s'inquiéter du vide dans une zone piétonne – il n'y a pas plus de vide qu'auparavant, la zone est simplement moins occupée par des véhicules. Le Conseil administratif envisage effectivement d'y installer des décorations de Noël et verra ce qu'il est possible de faire, avec les moyens du bord bien sûr.

Mme Zuber : Ascenseurs du parking de l'Octroi

Mme Zuber signale que, lors du week-end du 17 au 18 octobre, les deux ascenseurs du parking de l'Octroi étaient en panne, ce qui en rendait l'accès difficile puisqu'il ne restait plus qu'à prendre les escaliers, ce qui est compliqué puisque, comme déjà cité, des gens avec des poussettes et même des personnes âgées souhaitent se rendre dans ce parking. De plus, régulièrement, un ascenseur est en panne et il faut faire un long détour pour aller chercher le deuxième. Mme Zuber souhaite savoir si un entretien est effectué sur ces ascenseurs et si quelque chose est prévu pour que l'on puisse espérer qu'ils soient un peu plus fiables.

Mme Lammar confirme qu'il y a des contrats autant au niveau du nettoyage, de la surveillance que de l'entretien des ascenseurs, avec la société qui s'occupe des ascenseurs. Ces ascenseurs, comme du reste celui du PCC qui est aussi tombé en panne tout récemment, peuvent présenter quelques petits soucis, raison pour laquelle ils font l'objet d'un entretien régulier. Si les conseillers municipaux constatent qu'un ascenseur est en panne, il ne faut pas hésiter à avertir immédiatement *via* l'interphone les personnes en charge du parking afin qu'elles fassent le nécessaire pour que l'entreprise intervienne en urgence.

#### M. Baertschi : Levée des ordures

M. Baertschi a remarqué à deux reprises un immense embouteillage à 08h00 dans le secteur du pont Neuf provoqué par la levée des ordures. Il voulait juste le signaler, pour que le Conseil administratif en parle éventuellement avec le service compétent.

M. Walder relève que les tournées de levée des ordures sont compliquées à organiser. La problématique tient aussi au fait que les tournées se font pendant la journée et qu'il faut commencer le matin pour ne pas terminer les tournées tard dans la journée et ainsi avoir des sacs poubelles qui traînent dans les rues toute la journée. Le Conseil administratif tiendra compte de la demande de M. Baertschi et essaiera de faire en sorte que la levée des ordures vers le pont Neuf ne se fasse pas à l'heure de pointe.

#### M. Baertschi : Cardinal-Mermillod

M. Baertschi signale que, depuis les nouvelles mesures prises en particulier à la rue Jacques-Dalphin, et surtout pendant la fermeture de la place du Temple, il y a une affluence de trafic et la rue Cardinal-Mermillod devient de plus en plus embouteillée parce que les voitures descendent et arrivent sur cette rue. De plus, avec l'augmentation du nombre de trams, les bus sont aussi bloqués. M. Baertschi se fait l'écho des plaintes des riverains, ne serait-ce qu'au niveau de la pollution engendrée. Il se pose une question sur la façon dont la commune gère les fermetures de rues. Il faudrait faire une concertation. Les associations de riverains n'ont pas été consultées. Il ajoute que cette fermeture ne fait finalement que déplacer les problèmes ailleurs.

M. Walder entend bien. Cette mesure de fermeture est une mesure de circulation. S'il se souvient bien, lors de la commission qui avait discuté des éventualités que pourrait impliquer cette mesure, M. Baertschi n'avait pas tenu les mêmes propos quant à cette éventualité-ci. Il rappelle ensuite ce qu'il a dit lors du dernier Conseil municipal : il s'agit d'une mesure de circulation qui est en phase de test. Effectivement, il y a un report qui inquiète aussi le Conseil administratif, pas forcément sur Cardinal-Mermillod mais sur la place du Temple et sur Victor-Amé. Le Conseil est en train d'étudier les options possibles. Cela dit, force est de constater une amélioration sur Jacques-Dalphin, qui ressemble aujourd'hui plus à une zone de rencontre qu'auparavant. Une des options serait éventuellement de rendre le trafic moins linéaire sur Jacques-Dalphin. Et comme annoncé il y a un mois, soit le Conseil administratif reviendra avec un bilan clairement positif, étayé par des arguments, de cette mesure, soit il prendra des mesures, y compris une réouverture possible de cet espace. M. Walder précise que puisqu'il n'y a eu aucun aménagement particulier dans cette zone, la réouverture pourrait se faire aussi facilement que la fermeture.

M. Baertschi pense que ce problème devrait être repris en commission de l'Urbanisme assez rapidement. Il ajoute qu'avec les travaux réalisés à la rue Vautier, le trafic cycliste pose aussi un important problème dans le secteur – ce n'est peut-être pas l'endroit où canaliser ce trafic, vu déjà l'afflux de trafic automobile.

### M. Baertschi : Clos de la Fonderie

La question de M. Baertschi concerne les propos tenus en commission des Pétitions sur les panneaux dans le secteur du Clos de la Fonderie. Il s'avère – et M. Baertschi transmettra à M. Walder les photos qu'il a prises – que les propos tenus par la responsable du service de l'urbanisme de la ville de Carouge ne correspondent pas à la situation des lieux. Il a été protocolé qu'il n'y avait pas de panneaux d'interdiction de circulation. Or, il y en a un certain nombre. Il a le sentiment que les collaborateurs du service de l'urbanisme, parce que la commune est grande ou qu'ils n'ont pas fait leurs écoles à Carouge ou qu'ils n'y habitent pas, ne connaissent pas tous les emplacements.

Mme Hiltpold croit qu'il y a eu une confusion lors de la commission. Il y a effectivement des panneaux d'interdiction de circuler, mais ce que disait Mme Lorenz, c'est qu'il n'y en a pas à certains endroits, qu'il en faudrait beaucoup plus pour en mettre à chaque accès qui donne sur cette promenade et que n'en avoir que quelques-uns ou un panneau à chaque bout n'est pas suffisant.

### M. Baertschi : Rue du Vieux-Canal

M. Baertschi rappelle qu'une demande avait été faite de créer un emplacement pour les chiens le long du boulevard des Promenades. Il a été interpellé par des habitants du haut de la rue du Vieux-Canal. En face de leurs logements se trouvent des parcelles qui appartiennent à la commune. Ils se sont plaints du fait que beaucoup de propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections canines. La commune a eu raison d'installer des distributeurs de sachets, toutefois cela incite les propriétaires à laisser les chiens faire leurs besoins à cet endroit. Or, il y a des enfants, il y a des habitants. Comme les parcelles appartiennent à la ville de Carouge, M. Baertschi transmet la demande des riverains de mettre quatre panneaux interdisant aux propriétaires de chien de laisser leur animal faire ses besoins à cet endroit.

M. Walder n'est pas certain que la ville de Carouge ait autorité pour interdire les chiens à tel ou tel endroit, hormis sur le domaine privé communal qui n'est pas ouvert au public. Il ne lui semble pas que la commune ait le droit de dire qu'à un endroit donné dans la ville les chiens sont interdits – si elle le faisait par exemple devant la poste, cela signifierait que les gens ne peuvent plus passer avec leurs chiens devant la poste. Cela dit, le Conseil administratif étudiera la question.

### Mme Marti : Solidarité et dignité

Mme Marti s'excuse par avance de faire, pour une fois, une introduction un peu longue à sa question. Il y a une dizaine de jours, un réfugié qui est logé dans un abri PC a fait une tentative de suicide suite à l'annonce de son renvoi de Suisse du fait des accords Dublin. Pour ceux qui l'ignoreraient encore, les accords Dublin supposent qu'un réfugié est censé déposer sa demande dans le premier pays dans lequel il arrive en Europe. Par conséquent, comme la Suisse est au milieu de l'Europe, seuls les réfugiés qui peuvent arriver en avion peuvent demander l'asile en Suisse. Une manifestation de soutien a eu lieu aujourd'hui pour dire « stop aux renvois Dublin » et soutenir ces jeunes Erythréens qui ont presque perdu l'un de leurs amis. Il faut savoir que les Erythréens ont un parcours migratoire très dur, qu'ils traversent des déserts, qu'ils se font agresser, qu'ils sont mis quasi en esclavage – et les conseillers municipaux auront tous entendu parler des traversées de la mer. Ce monsieur qui, arrivé en Suisse, se croyait en sécurité a donc fait une tentative de suicide. Mme Marti sait que la commune n'a pas la possibilité d'intervenir par rapport aux lois fédérales, mais elle peut humaniser les conditions qui sont faites aux réfugiés, même si leur passage en Suisse est temporaire. Un groupe d'habitants de Carouge a créé une permanence d'accueil les

jeudis après-midis à la salle du Rondeau. La demande de Mme Marti est la suivante. Serait-il possible de le faire savoir à la population, que ce soit par le biais du site Internet de la commune, du journal communal ou autre ? Ainsi les personnes désireuses de partager un moment d'échange pourront s'engager et, par l'écoute, éviter peut-être des drames tels que celui dont Mme Marti vient de parler. Cela représente bien sûr une goutte d'eau, mais Mme Marti croit beaucoup au pouvoir de la goutte d'eau et la reconnaissance que témoignent aujourd'hui ces réfugiés qui partagent un moment avec des habitants montre qu'ils y sont extrêmement sensibles.

Mme Hiltbold abonde dans le sens de Mme Marti : la commune pourrait humaniser ces conditions, elle le fait dans la mesure du possible, mais c'est l'Hospice général qui gère la situation. L'action dont parle Mme Marti est une action citoyenne qui s'est mise en place grâce à l'aide de la commune, laquelle met à disposition la salle, et grâce au service social qui a réuni les personnes qui étaient motivées pour organiser ce café-contact. Le Conseil administratif avait souhaité que les personnes motivées s'organisent pour assurer cet accueil les jeudis après-midi parce que la commune n'avait pas les moyens de le faire. Il peut effectivement examiner comment faire savoir que ce café-contact existe.

Le Président lève la séance à 22h35.